

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

**N° 2021- 016 – Attribution de compensation 2021- Ajustement**

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 18 mars 2021, s'est réuni le 25 mars 2021 à 18 h 00 en visio-conférence, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

***Nombre de membres***

*en exercice : 39*

*présents : 30*

*votants : 32 dont 2 pouvoirs*

*absents : 7*

**Étaient présents :**

Dominique AVRILLAULT, Nordine BOUCHROU, Céline BÄHR, Véronique BESNARD, Marie-Ange BAULU, Sébastien DOLOZILEK, Auria BOUROUBA, Hicham EL MEHDI, Carole CRESSON GIRAUD, Pascal HENRIAT, Laurent HOURDRY, Raymonde DELAGE, Julien JOUVET, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Crescent MARAULT, Isabelle JOAQUINA, Bruno MARMAGNE, Florence LOURY, Ruscain NDOMBASI TUKILONGA, Dominique MARY, Marie-Agnès MAURICE, Abdeslam OUCHERIF, Emmanuelle MIRE DIN, Laurent PONROY, Philippe RADET, Maryline SAINT-ANTONIN, Denis ROYCOURT, Patricia VOYE, Vincent VALLÉ.

**Pouvoirs :**

Isabelle DEJUST à Carole CRESSON-GIRAUD, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA.

**Absents :**

Mani CAMBEFORT, Mathieu DEBAIN, Sophie FEVRE, Rémi MÉLINE, Maud NAVARRE, Maryvonne RAPHAT, Farah ZIANI.

**Secrétaire de séance :** Carole CRESSON-GIRAUD.

## VILLE D'AUXERRE (YONNE)

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021

---

#### Rapporteur : Pascal HENRIAT

Les dépenses mutualisées définitives de 2020 ont un impact sur l'attribution de compensation et il convient de procéder à un ajustement.

- **Services communs entre la ville d'Auxerre et la Communauté de l'Auxerrois**

Par délibération du 20 décembre 2018, le Conseil communautaire a validé l'actualisation du schéma de mutualisation par la création de services communs entre la ville d'Auxerre et la Communauté.

Depuis 2019, l'attribution de compensation de la ville d'Auxerre est réduite du montant des dépenses de personnel pour les agents intégrant les services communs.

Ce montant est figé à 11 795 399,45 €.

En 2020, les charges de personnel ont fait l'objet d'une projection à partir des paies de septembre 2020 pour 13 002 813,65 €. Un reversement sur l'attribution de compensation 2020 avait été évalué à 18 271,54 €. Le montant définitif des charges de personnel 2020 est de 12 962 092,83 € ce qui amène une réduction définitive de 4 137,39.

Une régularisation de l'attribution de compensation 2021 doit donc être réalisée pour 22 408,93 € concernant ce poste de dépenses (page 7 de l'annexe 1).

Depuis 2020, l'attribution de compensation de la ville d'Auxerre est impactée par les autres charges de fonctionnement qui en découlent soit :

- les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communs (dépenses A) :

La part définitive 2020 de la ville est 427 609,81 €. Lors de l'évaluation intermédiaire, le prélèvement sur AC avait été évalué à 324 275,75 €, un complément de la différence pour 103 334,06 € doit être réalisé sur l'AC 2021 (page 10 de l'annexe 1).

- les autres charges de gestion (dépenses B) :

La part définitive 2020 de la ville est de 163 051,29 €. Lors de l'évaluation intermédiaire, le prélèvement sur AC avait été évalué à 160 720,64 €, un complément de la différence pour 2 330,65 € doit être réalisé sur l'AC 2021 (page 13 de l'annexe 1).

- le partage de la variation des charges de structures des bâtiments municipaux et communautaires qui hébergent des services mutualisés (dépenses C) (page 16 annexe 1) :

## VILLE D'AUXERRE (YONNE)

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021

La ville a supporté une croissance sur ses charges de 47 479,22 €. Selon la clé de répartition, la ville aurait dû porter 43 059,26 €. La différence de 4 419,96 € doit donc être reversée sur son AC. Lors de l'évaluation intermédiaire, la projection des dépenses faisait apparaître une évolution en baisse, la ville avait donc vu son AC prélevée pour 2 443,07 € afin de permettre à la CA de bénéficier de cette diminution de charge.

Une régularisation doit donc être opérée pour 6 863,03 € [= 4 419,96 € - (- 2 443,07 €)].

Ainsi, l'impact définitif sur l'attribution de compensation de la ville d'Auxerre (section fonctionnement) pour 2020 est de :

#### Projection de l'AC 2020 de la ville

	CA 2020	Projection CA 2020	Ajustement sur l'AC 2021
1 Régularisation charges de personnel 2019	-19 472,04 €	-19 472,04 €	0,00 €
1 Charge de personnel mutualisé – part VA	-11 795 399,45 €	-11 795 399,45 €	0,00 €
1 partage de la variation des charges de personnel 2020	-4 137,39 €	18 271,55 €	-22 408,94 €
1 Prise en charge de l'harmonisation du RI	-131 212,63 €	-131 212,63 €	0,00 €
2 – Dépenses A	-427 609,81 €	-324 275,75 €	-103 334,06 €
2 – Dépenses B	-163 051,29 €	-160 720,64 €	-2 330,65 €
2 – Dépenses C	4 419,96 €	-2 443,07 €	6 863,03 €
<b>Impact de la mutualisation</b>	<b>-12 536 462,65 €</b>	<b>-12 415 252,03 €</b>	<b>-121 210,62 €</b>
Impact des autres transferts de compétences	-1 379 250,12 €	-1 379 250,12 €	0,00 €
AC fiscale	16 017 721,00 €	16 017 721,00 €	0,00 €
<b>AC définitive 2020 de la ville avec impact sur AC 2021</b>	<b>2 102 008,23 €</b>	<b>2 223 218,85 €</b>	<b>-121 210,62 €</b>

Enfin, les dépenses d'investissement réalisées par les services communs sont portées par la Communauté de l'Auxerrois et font l'objet d'un remboursement par le biais d'une Attribution de compensation d'investissement – Aci. Pour 2020, la ville doit verser une attribution de compensation d'investissement – ACi – de 92 372,29 €. Un prélèvement intermédiaire en décembre avait été réalisé sur la base des dépenses mandatées au 31 octobre 2020, ainsi un complément de prélèvement doit être réalisé pour 45 210,76 € sur l'ACi 2021 (page 19 de l'annexe 1).

- **Service commun de protection des données entre la Communauté de l'Auxerrois et les communes membres adhérentes**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, un service commun a été créé concernant les missions relatives à la protection des données personnelles. Ce service commun regroupe 15 communes membres de l'agglomération et l'EPCI.

En fin d'année 2020, les dépenses avaient été projetées pour 67 500,83 €. Les dépenses définitives 2020 établissent le coût du service à 65 610,55 €.

## VILLE D'AUXERRE (YONNE)

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021

Par rapport aux dépenses projetées en fin d'année dernière, une régularisation de 1 850,73 € doit être faite sur le service commun dont 442,28 € pour la ville (pages 24 et 25 de l'annexe 1).

#### Ajustement de l'attribution de compensation 2021

- Régularisation des charges de personnel des services communs entre la ville d'Auxerre et la Communauté de l'Auxerrois

Il convient d'ajuster les charges de personnel du service commun pour 2021 suite à une évolution du régime indemnitaire qui vient impacter de fait l'évolution des charges de personnel (pages 27 et 28 de l'annexe 1).

#### **Projection de l'AC 2021 de la ville**

	BP 2021	Ajustement 2021	Régularisation
1 Régularisation AC 2020	A évaluer début 2021	121 210,62 €	121 210,62 €
1 Charge de personnel mutualisé – part VA	- 11 795 399,45 €	- 11 795 399,45 €	- €
1 partage de la variation des charges de personnel 2021	- 278 293,53 €	- 193 445,64 €	84 847,89 €
1 Prise en charge de l'harmonisation du RI	- 138 820,00 €	- 238 171,51 €	99 351,51 €
2 – Dépenses A	- 303 209,15 €	- 303 209,15 €	- €
2 – Dépenses B	- 289 123,86 €	- 289 123,86 €	- €
2 – Dépenses C (fin d'année)			- €
<b>Impact mutualisation</b>	<b>- 12 804 845,99 €</b>	<b>- 12 940 560,23 €</b>	<b>- 135 714,24 €</b>
Impact des autres transferts de compétences	- 1 459 938,24 €	- 1 461 901,06 €	1 962,82 €
AC fiscale	16 017 721,00 €	16 017 721,00 €	- €
AC provisoire actualisée de la ville (estimation)	1 752 936,77 €	1 615 259,71 €	137 677,06 €

=> Ajustement services communs ADS et DPO

La ville va voir son AC 2020 réduite de -137 677,06 €

#### **Projection de l'ACi de la ville**

	BP 2021	Ajustement 2021	Régularisation
Régularisation mutualisation 2020	0,00	45 210,76 €	45 210,76 €
Mutualisation 2021	446 752,16 €	446 752,16 €	- €
Pluvial	77 155,00 €	77 155,00 €	- €
SNAS	234 355,00 €	234 355,00 €	- €
<b>Aci provisoires</b>	<b>758 262,16 €</b>	<b>803 472,92 €</b>	<b>45 210,76 €</b>

La ville devra verser un complément d'ACi de 45 210,76 € sur 2021

- **Service commun ADS**

Lors de la construction du budget 2021, le coût du service commun 2020 qui est refacturé à travers l'attribution de compensation 2021 n'était pas encore connu. Ainsi,

## VILLE D'AUXERRE (YONNE)

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021

---

pour l'AC provisoire 2021, il a été retenu le montant du service commun 2019 pour 152 594,63 € dont 93 757,16 €.

Les montants du coût du service commun 2020 étant connu et évalué à 154 276,58 € dont 95 164,47 €, il convient de compléter le prélèvement sur l'AC de la ville pour 1 407,31 € (= 95 164,47 € - 93 757,16 €).

- **Approbation des attributions de compensation – compétence gestion des eaux pluviales**

La CLECT en date du 8 décembre 2020 s'est prononcé sur l'évaluation des charges transférées suite au transfert de la compétence gestion des eaux pluviales en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La commission a approuvé à 21 voix pour et 2 abstentions le rapport joint à la présente délibération.

Ce rapport a été transmis à chaque commune membre de la Communauté de l'Auxerrois. Pour être validée, l'évaluation des charges proposée dans le rapport de la CLECT doit être approuvée dans le délai imparti à la majorité qualifiée des conseils municipaux, c'est-à-dire par deux tiers des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population ou par la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

21 communes ont d'ores et déjà délibéré sur le rapport de la commission représentant 87,49 % de la population du territoire communautaire. En somme, les conditions de majorités évoquées ci-dessus sont réunies. Les autres communes n'ont soit pas encore délibéré, soit pas encore transmis leur délibération.

Conformément à l'article 1 bis du V de l'article 1609 nonies C du code général des collectivités, il est proposé de fixer librement le montant de l'attribution de compensation. Sur la base des charges évaluées, il est proposé de retenir une baisse suivante sur le montant de l'attribution de compensation de la ville concernant la partie entretien pour 69 058 € et de créer une attribution de compensation d'investissement concernant la partie renouvellement pour 77 153 €.

Suite à l'ensemble des évolutions présentées ci-dessus, il est présenté en annexe 2 l'impact sur l'attribution de compensation de la ville.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

- D'adopter le montant de l'attribution de compensation ajusté 2021 tels que présenté en annexe 2.

**Vote du conseil municipal :**

- Voix pour : 30
- Voix contre : 0
- Abstentions : 2 F. LOURY, D. ROYCOURT
- Absents lors du vote : 7

**Exécution de la délibération :**

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)*

Publiée le : 30.03.21

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

**N° 2021- 017 – Subventions - Annulations**

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 18 mars 2021, s'est réuni le 25 mars 2021 à 18 h 00 en visio-conférence, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

***Nombre de membres***

*en exercice : 39*

*présents : 30*

*votants : 32 dont 2 pouvoirs*

*absents : 7*

**Étaient présents :**

Dominique AVRILLAULT, Nordine BOUCHROU, Céline BÄHR, Véronique BESNARD, Marie-Ange BAULU, Sébastien DOLOZILEK, Auria BOUROUBA, Hicham EL MEHDI, Carole CRESSON GIRAUD, Pascal HENRIAT, Laurent HOURDRY, Raymonde DELAGE, Julien JOUVET, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Crescent MARAULT, Isabelle JOAQUINA, Bruno MARMAGNE, Florence LOURY, Ruscaïn NDOMBASI TUKILONGA, Dominique MARY, Marie-Agnès MAURICE, Abdeslam OUCHERIF, Emmanuelle MIRE DIN, Laurent PONROY, Philippe RADET, Maryline SAINT-ANTONIN, Denis ROYCOURT, Patricia VOYE, Vincent VALLÉ.

**Pouvoirs :**

Isabelle DEJUST à Carole CRESSON-GIRAUD, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA.

**Absents :**

Mani CAMBEFORT, Mathieu DEBAIN, Sophie FEVRE, Rémi MÉLINE, Maud NAVARRE, Maryvonne RAPHAT, Farah ZIANI.

**Secrétaire de séance :** Carole CRESSON-GIRAUD.

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

**Rapporteur : Pascal HENRIAT**

Il convient d'annuler les subventions accordées aux associations. Pour certaines, les projets n'ont pas pu aboutir. Pour d'autres, les contraintes sanitaires liées à la COVID-19 ont dû les obliger à renoncer à leur subvention.

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Nature de l'opération</b>	<b>Date du conseil municipal accordant la subvention</b>	<b>Subvention annulée</b>
Motonautique sporting club de l'Yonne	Subvention de fonctionnement	17 décembre 2020	600 €
Oméga JJB	Subvention de fonctionnement	17 décembre 2020	500 €
Union des pêcheurs Auxerrois	Subvention de fonctionnement	17 décembre 2020	500 €
Patronage Laïque Paul Bert	Opération « Top Sport » Cyclo-Cross national	28 juillet 2020	8 000 €
Cercle d'Escrime Auxerrois	Participation de 2 athlètes au championnat de France	25 juin 2019	500 €
Cadets d'Auxerre	Acquisition de mini-trampolines	21 décembre 2017	1 500 €

**Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- D'annuler les subventions attribuées aux associations listées ci-dessus.

**Vote du conseil municipal :**

- Voix pour : 30
- Voix contre : 0
- Abstentions : 2 F. LOURY, D. ROYCOURT
- Absents lors du vote : 7

**Exécution de la délibération :**

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)*

Publiée le : 30.03.21

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

**N° 2021- 018 – Subventions – Attributions aux associations et aux organismes**

Le conseil de la Ville d’Auxerre, convoqué le 18 mars 2021, s'est réuni le 25 mars 2021 à 18 h 00 en visio-conférence, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

***Nombre de membres***

*en exercice : 39*

*présents : 30*

*votants : 32 dont 2 pouvoirs*

*absents : 7*

**Étaient présents :**

Dominique AVRILLAULT, Nordine BOUCHROU, Céline BÄHR, Véronique BESNARD, Marie-Ange BAULU, Sébastien DOLOZILEK, Auria BOUROUBA, Hicham EL MEHDI, Carole CRESSON GIRAUD, Pascal HENRIAT, Laurent HOURDRY, Raymonde DELAGE, Julien JOUVET, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Crescent MARAULT, Isabelle JOAQUINA, Bruno MARMAGNE, Florence LOURY, Ruscain NDOMBASI TUKILONGA, Dominique MARY, Marie-Agnès MAURICE, Abdeslam OUCHERIF, Emmanuelle MIRE DIN, Laurent PONROY, Philippe RADET, Maryline SAINT-ANTONIN, Denis ROYCOURT, Patricia VOYE, Vincent VALLÉ.

**Pouvoirs :**

Isabelle DEJUST à Carole CRESSON-GIRAUD, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA.

**Absents :**

Mani CAMBEFORT, Mathieu DEBAIN, Sophie FEVRE, Rémi MÉLINE, Maud NAVARRE, Maryvonne RAPHAT, Farah ZIANI.

**Secrétaire de séance :** Carole CRESSON-GIRAUD.

## VILLE D'AUXERRE (YONNE)

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021

---

#### Rapporteur : Pascal HENRIAT

Un règlement d'intervention en matière de subventions aux associations et organismes a été adopté lors du conseil municipal du 4 février 2021 par la délibération n° 2021-002.

Ce règlement permet :

- de donner un cadre commun aux relations entre les bénéficiaires de subvention et la collectivité ;
- de rappeler un certain nombre d'obligations législatives ;
- de clarifier les conditions d'attributions et de versement des subventions par la collectivité vis à vis des bénéficiaires ;
- de préciser les engagements de la collectivité et des bénéficiaires.

Conformément aux dispositions du règlement d'intervention, il est proposé d'attribuer un ensemble de subventions suivantes à divers organismes et associations locales aux montants précisés dans la liste ci-dessous.

Bénéficiaire	Nature de l'opération	Imputation	Subvention proposée
Maison des jeunes et de la culture	Financement du poste de directeur	6574.33	45.000 €
Mutualité Française Bourguignonne	Crèche familiale (annule et remplace attribution du 17/12/2020)	6574.64	200.000€

#### Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer les subventions selon le tableau ci-joint,
- de diminuer la subvention 2021 à la Mutualité Française Bourguignonne – Crèche familiale accordée lors du conseil municipal du 17 décembre 2020 à hauteur de 200 000 €,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021,
- d'autoriser le maire à signer toutes les conventions nécessaires au versement de ces subventions.

#### Vote du conseil municipal :

- Voix pour : 32

- Voix contre : 0

#### Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 30.03.21

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

- Abstention : 0
- Absents lors du vote : 7

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

**N° 2021- 019 – Parking du Pont – Remise de dette exceptionnelle**

Le conseil de la Ville d’Auxerre, convoqué le 18 mars 2021, s'est réuni le 25 mars 2021 à 18 h 00 en visio-conférence, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

***Nombre de membres***

*en exercice : 39*

*présents : 30*

*votants : 32 dont 2 pouvoirs*

*absents : 7*

**Étaient présents :**

Dominique AVRILLAULT, Nordine BOUCHROU, Céline BÄHR, Véronique BESNARD, Marie-Ange BAULU, Sébastien DOLOZILEK, Auria BOUROUBA, Hicham EL MEHDI, Carole CRESSON GIRAUD, Pascal HENRIAT, Laurent HOURDRY, Raymonde DELAGE, Julien JOUVET, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Crescent MARAULT, Isabelle JOAQUINA, Bruno MARMAGNE, Florence LOURY, Ruscain NDOMBASI TUKILONGA, Dominique MARY, Marie-Agnès MAURICE, Abdeslam OUCHERIF, Emmanuelle MIRE DIN, Laurent PONROY, Philippe RADET, Maryline SAINT-ANTONIN, Denis ROYCOURT, Patricia VOYE, Vincent VALLÉ.

**Pouvoirs :**

Isabelle DEJUST à Carole CRESSON-GIRAUD, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA.

**Absents :**

Mani CAMBEFORT, Mathieu DEBAIN, Sophie FEVRE, Rémi MÉLINE, Maud NAVARRE, Maryvonne RAPHAT, Farah ZIANI.

**Secrétaire de séance :** Carole CRESSON-GIRAUD.

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

**Rapporteur : Pascal HENRIAT**

L'utilisateur locataire du box n° 243 et titulaire du badge n° 0001686364674 a rendu ses clés et son badge le 6 février 2021. Cet usager a payé jusqu'au 30 avril.

L'utilisateur indique que ce box lui permettait de garer son véhicule lorsqu'il venait travailler à Auxerre. Compte tenu du contexte sanitaire il a très peu utilisé cet emplacement mais n'a fait aucune demande durant les premiers mois de confinement.

Eu égard aux circonstances mais également au fait que le retour du badge dès le 6 février peut permettre de relouer rapidement ce box il est proposé, à titre exceptionnel, d'accorder une remise de dette d'un mois de loyer du box, soit 44 €.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

.D'accorder une remise de dette de 44 € au locataire du box n° 243 et titulaire du badge n° 0001686364674 dans le cadre de la résiliation de son bail.

**Vote du conseil municipal :**

- Voix pour : 32
- Voix contre : 0
- Abstention : 0
- Absents lors du vote : 7

**Exécution de la délibération :**

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)*

Publiée le : 30.03.21

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

**N° 2021- 020 – Deux parcelles à Vaux cadastrées A 816 et A 824 - Cession**

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 18 mars 2021, s'est réuni le 25 mars 2021 à 18 h 00 en visio-conférence, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

***Nombre de membres***

*en exercice : 39*

*présents : 30*

*votants : 32 dont 2 pouvoirs*

*absents : 7*

**Étaient présents :**

Dominique AVRILLAULT, Nordine BOUCHROU, Céline BÄHR, Véronique BESNARD, Marie-Ange BAULU, Sébastien DOLOZILEK, Auria BOUROUBA, Hicham EL MEHDI, Carole CRESSON GIRAUD, Pascal HENRIAT, Laurent HOURDRY, Raymonde DELAGE, Julien JOUVET, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Crescent MARAULT, Isabelle JOAQUINA, Bruno MARMAGNE, Florence LOURY, Ruscain NDOMBASI TUKILONGA, Dominique MARY, Marie-Agnès MAURICE, Abdeslam OUCHERIF, Emmanuelle MIRE DIN, Laurent PONROY, Philippe RADET, Maryline SAINT-ANTONIN, Denis ROYCOURT, Patricia VOYE, Vincent VALLÉ.

**Pouvoirs :**

Isabelle DEJUST à Carole CRESSON-GIRAUD, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA.

**Absents :**

Mani CAMBEFORT, Mathieu DEBAIN, Sophie FEVRE, Rémi MÉLINE, Maud NAVARRE, Maryvonne RAPHAT, Farah ZIANI.

**Secrétaire de séance :** Carole CRESSON-GIRAUD.

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

**Rapporteur : Crescent MARAULT**

Monsieur Xavier JULIEN exerce l'activité de vigneron et souhaite acquérir 2 parcelles communales, situées à Vaux, afin d'y développer du vignoble.

Il s'agit des parcelles cadastrées section A n° 816 pour 6518 m<sup>2</sup> et A n°824 pour 1540 m<sup>2</sup>, représentant une surface totale de 8 058 m<sup>2</sup>. Celles-ci sont classées en « AOC Bourgogne », instituée par l'INAO 2013 et ont un intérêt tout particulier pour l'activité du Domaine de Saint-Panrace.

La Ville d'Auxerre, souhaite donc céder ces tènements à Monsieur Xavier Julien qui a accepté la proposition formulée par la ville à 4 000 € en cohérence avec l'avis de France domaine.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- D'adopter la cession, au vu de l'avis de France domaine, à Monsieur Xavier JULIEN, des parcelles cadastrées A n° 816 et A n° 824, au prix de 4 000 €,
- D'autoriser le maire à signer tout acte à cet effet,
- De dire que la recette sera versée au budget 2021.

**Vote du conseil municipal :**

- Voix pour : 30

- Voix contre : 0

- Abstentions : 2 F. LOURY, D. ROYCOURT

- Absents lors du vote : 7

**Exécution de la délibération :**

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)*

Publiée le : 30.03.21

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

**N° 2021- 021 – Deux parcelles à Laborde Chemin des Prés Barreaux cadastrées  
section ZK 211 et 213 - Acquisition**

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 18 mars 2021, s'est réuni le 25 mars 2021 à 18 h 00 en visio-conférence, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

***Nombre de membres***

*en exercice : 39*

*présents : 30*

*votants : 32 dont 2 pouvoirs*

*absents : 7*

**Étaient présents :**

Dominique AVRILLAULT, Nordine BOUCHROU, Céline BÄHR, Véronique BESNARD, Marie-Ange BAULU, Sébastien DOLOZILEK, Auria BOUROUBA, Hicham EL MEHDI, Carole CRESSON GIRAUD, Pascal HENRIAT, Laurent HOURDRY, Raymonde DELAGE, Julien JOUVET, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Crescent MARAULT, Isabelle JOAQUINA, Bruno MARMAGNE, Florence LOURY, Ruscaïn NDOMBASI TUKILONGA, Dominique MARY, Marie-Agnès MAURICE, Abdeslam OUCHERIF, Emmanuelle MIRE DIN, Laurent PONROY, Philippe RADET, Maryline SAINT-ANTONIN, Denis ROYCOURT, Patricia VOYE, Vincent VALLÉ.

**Pouvoirs :**

Isabelle DEJUST à Carole CRESSON-GIRAUD, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA.

**Absents :**

Mani CAMBEFORT, Mathieu DEBAIN, Sophie FEVRE, Rémi MÉLINE, Maud NAVARRE, Maryvonne RAPHAT, Farah ZIANI.

**Secrétaire de séance :** Carole CRESSON-GIRAUD.

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

**Rapporteur : Crescent MARAULT**

Le Chemin rural n° 178 dit des Prés Barreaux est situé sur la commune de Laborde, en contre-bas de la rue de Jonches et du lotissement des Gorges Rouges.

Un bassin de rétention situé à l'entrée de ce chemin a été construit et permet de réceptionner les eaux de ruissellement qui se déversent dans le fossé bordant le Chemin rural.

Afin de limiter l'érosion et permettre l'entretien du fossé, il est nécessaire d'acquérir une bande de terrain sur la propriété riveraine, appartenant à Mme POLONIA et représentant une surface de 54 m<sup>2</sup>.

Ces parcelles n'ont pas d'utilité pour la propriétaire qui a accepté de les céder, à l'euro symbolique non versé à la Commune d'Auxerre.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- D'acquérir les 2 parcelles cadastrées section ZK 211 et 213, pour une superficie de m<sup>2</sup>, à l'euro symbolique non versée,
- D'autoriser le maire à signer tous actes nécessaires,
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**Vote du conseil municipal :**

- Voix pour : 32

- Voix contre : 0

- Abstention : 0

- Absents lors du vote : 7

**Exécution de la délibération :**

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)*

Publiée le : 30.03.21

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

**N° 2021- 022 – Parcelle à la Coulée verte cadastrée AH 101 sur la Commune de Saint-Georges – Acquisition**

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 18 mars 2021, s'est réuni le 25 mars 2021 à 18 h 00 en visio-conférence, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

***Nombre de membres***

*en exercice : 39*

*présents : 30*

*votants : 32 dont 2 pouvoirs*

*absents : 7*

**Étaient présents :**

Dominique AVRILLAULT, Nordine BOUCHROU, Céline BÄHR, Véronique BESNARD, Marie-Ange BAULU, Sébastien DOLOZILEK, Auria BOUROUBA, Hicham EL MEHDI, Carole CRESSON GIRAUD, Pascal HENRIAT, Laurent HOURDRY, Raymonde DELAGE, Julien JOUVET, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Crescent MARAULT, Isabelle JOAQUINA, Bruno MARMAGNE, Florence LOURY, Ruscaïn NDOMBASI TUKILONGA, Dominique MARY, Marie-Agnès MAURICE, Abdeslam OUCHERIF, Emmanuelle MIRE DIN, Laurent PONROY, Philippe RADET, Maryline SAINT-ANTONIN, Denis ROYCOURT, Patricia VOYE, Vincent VALLÉ.

**Pouvoirs :**

Isabelle DEJUST à Carole CRESSON-GIRAUD, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA.

**Absents :**

Mani CAMBEFORT, Mathieu DEBAIN, Sophie FEVRE, Rémi MÉLINE, Maud NAVARRE, Maryvonne RAPHAT, Farah ZIANI.

**Secrétaire de séance :** Carole CRESSON-GIRAUD.

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

**Rapporteur : Crescent MARAULT**

La ville d'Auxerre travaille depuis plusieurs années sur le bouclage de la coulée verte, véritable voie douce, afin d'aboutir en 2021 à un itinéraire complet et sécurisé de plus de 13 km.

Les dernières tranches de travaux sont prévues sur les communes de Saint Georges sur Baulche et Perrigny. Le tracé envisagé longera deux parcelles, cadastrées AM 115 et AH 101, dont Mme et M. Cuzzi sont propriétaires.

Cet aménagement permettra de raccorder la route des Bréandes au boulevard de Montois et de faire passer la coulée verte en lieu et place du tronçon de la route des Bréandes dans sa partie parallèle au boulevard de Montois.

Afin de maintenir une cohérence de l'emprise foncière de Mme et M. CUZZI et la mare existante il leur a été proposé d'acquérir la quasi-totalité de la parcelle AH 101.

Un accord est intervenu entre les parties aux conditions suivantes :

- de procéder, à la division de la parcelle AH 101 afin de préserver la mare,
- de poser, aux frais de la Ville, une clôture permettant de sécuriser la propriété,
- Mme et M. CUZZI cèdent, gratuitement à la Ville d'Auxerre la parcelle AH 101, après division, pour permettre la mise en œuvre du projet d'aménagement de la coulée verte.

Cette parcelle sera versée dans le domaine public.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- De procéder à la division de la parcelle AH 101,
- D'autoriser le maire à signer tous actes nécessaires,
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**Vote du conseil municipal :**

- Voix pour : 32

- Voix contre : 0

- Abstention : 0

- Absents lors du vote : 7

**Exécution de la délibération :**

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)*

Publiée le : 30.03.21

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

**N° 2021-023 – Parcelle au lieu-dit « Les Béquillys » cadastrée DS 119 – Acquisition**

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 18 mars 2021, s'est réuni le 25 mars 2021 à 18 h 00 en visio-conférence, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

***Nombre de membres***

*en exercice : 39*

*présents : 30*

*votants : 32 dont 2 pouvoirs*

*absents : 7*

**Étaient présents :**

Dominique AVRILLAULT, Nordine BOUCHROU, Céline BÄHR, Véronique BESNARD, Marie-Ange BAULU, Sébastien DOLOZILEK, Auria BOUROUBA, Hicham EL MEHDI, Carole CRESSON GIRAUD, Pascal HENRIAT, Laurent HOURDRY, Raymonde DELAGE, Julien JOUVET, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Crescent MARAULT, Isabelle JOAQUINA, Bruno MARMAGNE, Florence LOURY, Ruscain NDOMBASI TUKILONGA, Dominique MARY, Marie-Agnès MAURICE, Abdeslam OUCHERIF, Emmanuelle MIRE DIN, Laurent PONROY, Philippe RADET, Maryline SAINT-ANTONIN, Denis ROYCOURT, Patricia VOYE, Vincent VALLÉ.

**Pouvoirs :**

Isabelle DEJUST à Carole CRESSON-GIRAUD, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA.

**Absents :**

Mani CAMBEFORT, Mathieu DEBAIN, Sophie FEVRE, Rémi MÉLINE, Maud NAVARRE, Maryvonne RAPHAT, Farah ZIANI.

**Secrétaire de séance :** Carole CRESSON-GIRAUD.

## VILLE D'AUXERRE (YONNE)

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021

---

#### **Rapporteur : Crescent MARAULT**

Madame et Monsieur WOWK ont informé la Ville d'Auxerre de leur intention de vendre une unité foncière, cadastrée section DS 119, d'une contenance de 612 m<sup>2</sup>, située à l'intérieur du périmètre de la zone à urbaniser des Charrons-Champlys.

Le code de l'urbanisme, dans son article L 300-1, autorise l'utilisation du droit de préemption urbain pour « mettre en œuvre un projet urbain ».

Une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) constitue l'une des pièces du dossier du plan local d'urbanisme et expose la manière dont la collectivité souhaite mettre en valeur, restructurer et aménager ce secteur.

Dans le cadre des opérations menées en matière de développement, ce secteur constitue, à l'Ouest de la Ville, un pôle important pour proposer, sur la base d'un plan d'aménagement d'ensemble, l'offre foncière adaptée aux demandes.

Ce site à vocation, après équipement des terrains, à accueillir du logement, des jardins partagés, de l'agriculture urbaine, des espaces de boisements, vergers et loisirs.

Sur le fondement des objectifs poursuivis et des études réalisées traduites dans le PLU, la ville d'Auxerre a constitué des réserves foncières significatives sur ce secteur, estimées à 17 hectares.

La ville d'Auxerre souhaite acquérir ce terrain, au prix de 2,50 € le m<sup>2</sup>, soit 1 530 m<sup>2</sup>, hors frais de notaires, accepté par les vendeurs.

#### **Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- D'adopter l'acquisition de la propriété cadastrée DS 119, située lieu-dit Champlys,
- D'autoriser le maire à signer l'acte à intervenir,
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget 2021 – Imputation 2111.

#### **Vote du conseil municipal :**

- Voix pour : 32

- Voix contre : 0

- Abstention : 0

- Absents lors du vote : 7

#### **Exécution de la délibération :**

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)*

Publiée le : 30.03.21

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

**N° 2021-024 – Avis sur la vente d'un logement social sis 20 rue du Dauphiné –  
Office Auxerrois de l'Habitat**

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 18 mars 2021, s'est réuni le 25 mars 2021 à 18 h 00 en visio-conférence, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

***Nombre de membres***

*en exercice : 39*

*présents : 30*

*votants : 32 dont 2 pouvoirs*

*absents : 7*

**Étaient présents :**

Dominique AVRILLAULT, Nordine BOUCHROU, Céline BÄHR, Véronique BESNARD, Marie-Ange BAULU, Sébastien DOLOZILEK, Auria BOUROUBA, Hicham EL MEHDI, Carole CRESSON GIRAUD, Pascal HENRIAT, Laurent HOURDRY, Raymonde DELAGE, Julien JOUVET, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Crescent MARAULT, Isabelle JOAQUINA, Bruno MARMAGNE, Florence LOURY, Ruscain NDOMBASI TUKILONGA, Dominique MARY, Marie-Agnès MAURICE, Abdeslam OUCHERIF, Emmanuelle MIRE DIN, Laurent PONROY, Philippe RADET, Maryline SAINT-ANTONIN, Denis ROYCOURT, Patricia VOYE, Vincent VALLÉ.

**Pouvoirs :**

Isabelle DEJUST à Carole CRESSON-GIRAUD, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA.

**Absents :**

Mani CAMBEFORT, Mathieu DEBAIN, Sophie FEVRE, Rémi MÉLINE, Maud NAVARRE, Maryvonne RAPHAT, Farah ZIANI.

**Secrétaire de séance :** Carole CRESSON-GIRAUD.

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

**Rapporteur : Crescent MARAULT**

Les organismes d'habitations à loyer modéré peuvent aliéner des logements qu'ils ont construits ou acquis depuis plus de dix ans, comme le prévoit l'article L 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation.

L'Office Auxerrois de l'Habitat a délibéré, le 18 décembre 2020, sur la politique de vente de logements qui répondent à ce critère et aux normes d'habitabilité, en proposant aux locataires d'accéder à la propriété en faisant l'acquisition du logement qu'ils occupent.

Dans ce cadre, l'Office Auxerrois de l'Habitat a proposé, à l'ensemble des locataires, la vente d'un logement vacant et sollicite conformément aux articles L 443-7 et L 443-12 du Code de la Construction et de l'Habitat, l'avis de la commune sur ce projet et les modalités.

L'Office Auxerrois de l'Habitat a sollicité la Ville d'Auxerre par courrier en date du 19 février 2021.

Descriptif du bien mis en vente : Maison de ville de 105 m<sup>2</sup> sise 20 rue du Dauphiné à Auxerre.

Dans un souci de simplification, la loi ELAN autorise l'organisme HLM à fixer librement le prix de vente.

Cette décision de vendre ce logement répondant aux critères définis par le Code de la Construction et de l'Habitation, contribue au parcours résidentiel des locataires et s'inscrit dans une démarche de renouvellement du patrimoine locatif du bailleur social.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- D'émettre un avis favorable à la vente de ce logement aux conditions mentionnées.

**Vote du conseil municipal :**

- Voix pour : 31
- Voix contre : 0
- Abstention : 1 S. DOLOZILEK
- Absents lors du vote : 7

**Exécution de la délibération :**

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)*

Publiée le : 30.03.21

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

**N° 2021-025 – Avis sur la vente d'un logement social sis 3 rue de Douaumont - DOMANYS**

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 18 mars 2021, s'est réuni le 25 mars 2021 à 18 h 00 en visio-conférence, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

***Nombre de membres***

*en exercice : 39*

*présents : 30*

*votants : 32 dont 2 pouvoirs*

*absents : 7*

**Étaient présents :**

Dominique AVRILLAULT, Nordine BOUCHROU, Céline BÄHR, Véronique BESNARD, Marie-Ange BAULU, Sébastien DOLOZILEK, Auria BOUROUBA, Hicham EL MEHDI, Carole CRESSON GIRAUD, Pascal HENRIAT, Laurent HOURDRY, Raymonde DELAGE, Julien JOUVET, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Crescent MARAULT, Isabelle JOAQUINA, Bruno MARMAGNE, Florence LOURY, Ruscain NDOMBASI TUKILONGA, Dominique MARY, Marie-Agnès MAURICE, Abdeslam OUCHERIF, Emmanuelle MIRE DIN, Laurent PONROY, Philippe RADET, Maryline SAINT-ANTONIN, Denis ROYCOURT, Patricia VOYE, Vincent VALLÉ.

**Pouvoirs :**

Isabelle DEJUST à Carole CRESSON-GIRAUD, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA.

**Absents :**

Mani CAMBEFORT, Mathieu DEBAIN, Sophie FEVRE, Rémi MÉLINE, Maud NAVARRE, Maryvonne RAPHAT, Farah ZIANI.

**Secrétaire de séance :** Carole CRESSON-GIRAUD.

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

**Rapporteur : Crescent MARAULT**

Les organismes d'habitations à loyer modéré peuvent aliéner des logements qu'ils ont construits ou acquis depuis plus de dix ans, comme le prévoit l'article L 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation.

DOMANYS a sollicité la Ville d'Auxerre par courrier en date du 11 février 2021, sur la politique de vente d'un logement qui répond à ce critère et aux normes d'habitabilité, en proposant au locataire d'accéder à la propriété en faisant l'acquisition du logement qu'il occupe conformément aux articles L 443-7 et L 443-12 du Code de la Construction et de l'Habitat.

Descriptif du bien mis en vente :

- Un appartement (lot n°120), une cave (lot n°130) et une place de parking (lot n°438) situés à l'adresse n°26 sise 3, rue de Douaumont à Auxerre.

Dans un souci de simplification, la loi ELAN autorise l'organisme HLM à fixer librement le prix de vente.

Cette décision de vendre ce logement répondant aux critères définis par le Code de la Construction et de l'Habitation, contribue au parcours résidentiel des locataires et s'inscrit dans une démarche de renouvellement du patrimoine locatif du bailleur social.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- D'émettre un avis favorable à la vente de ce logement aux conditions mentionnées.

**Vote du conseil municipal :**

- Voix pour : 32

- Voix contre : 0

- Abstention : 0

- Absents lors du vote : 7

**Exécution de la délibération :**

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)*

Publiée le : 30.03.21

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

**N° 2021-026 – Avis sur la vente d'un logement social sis 1 rue de Douaumont - DOMANYS**

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 18 mars 2021, s'est réuni le 25 mars 2021 à 18 h 00 en visio-conférence, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

***Nombre de membres***

*en exercice : 39*

*présents : 30*

*votants : 32 dont 2 pouvoirs*

*absents : 7*

**Étaient présents :**

Dominique AVRILLAULT, Nordine BOUCHROU, Céline BÄHR, Véronique BESNARD, Marie-Ange BAULU, Sébastien DOLOZILEK, Auria BOUROUBA, Hicham EL MEHDI, Carole CRESSON GIRAUD, Pascal HENRIAT, Laurent HOURDRY, Raymonde DELAGE, Julien JOUVET, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Crescent MARAULT, Isabelle JOAQUINA, Bruno MARMAGNE, Florence LOURY, Ruscaïn NDOMBASI TUKILONGA, Dominique MARY, Marie-Agnès MAURICE, Abdeslam OUCHERIF, Emmanuelle MIRE DIN, Laurent PONROY, Philippe RADET, Maryline SAINT-ANTONIN, Denis ROYCOURT, Patricia VOYE, Vincent VALLÉ.

**Pouvoirs :**

Isabelle DEJUST à Carole CRESSON-GIRAUD, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA.

**Absents :**

Mani CAMBEFORT, Mathieu DEBAIN, Sophie FEVRE, Rémi MÉLINE, Maud NAVARRE, Maryvonne RAPHAT, Farah ZIANI.

**Secrétaire de séance :** Carole CRESSON-GIRAUD.

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

**Rapporteur : Crescent MARAULT**

Les organismes d'habitations à loyer modéré peuvent aliéner des logements qu'ils ont construits ou acquis depuis plus de dix ans, comme le prévoit l'article L 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation.

DOMANYS a sollicité la Ville d'Auxerre par courrier en date du 23 février 2021, sur la politique de vente d'un logement qui répond à ce critère et aux normes d'habitabilité, en proposant au locataire d'accéder à la propriété en faisant l'acquisition du logement qu'il occupe conformément aux articles L 443-7 et L 443-12 du Code de la Construction et de l'Habitat.

Descriptif du bien mis en vente :

- Un appartement (lot n° 21) et une cave (lot n° 28) situés à l'adresse n°11 sise 1, rue de Douaumont à Auxerre.

Dans un souci de simplification, la loi ELAN autorise l'organisme HLM à fixer librement le prix de vente.

Cette décision de vendre ce logement répondant aux critères définis par le Code de la Construction et de l'Habitation, contribue au parcours résidentiel des locataires et s'inscrit dans une démarche de renouvellement du patrimoine locatif du bailleur social.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- D'émettre un avis favorable à la vente de ce logement aux conditions mentionnées.

**Vote du conseil municipal :**

- Voix pour : 32

- Voix contre : 0

- Abstention : 0

- Absents lors du vote : 7

**Exécution de la délibération :**

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)*

Publiée le : 30.03.21

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

**N° 2021-027 – Délégation du service public de la Restauration collective du 26 avril 2021 au 31 août 2026 – Choix du délégataire**

**Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 18 mars 2021, s'est réuni le 25 mars 2021 à 18 h 00 en visio-conférence, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.**

***Nombre de membres***

*en exercice : 39*

*présents : 30*

*votants : 32 dont 2 pouvoirs*

*absents : 7*

**Étaient présents :**

Dominique AVRILLAULT, Nordine BOUCHROU, Céline BÄHR, Véronique BESNARD, Marie-Ange BAULU, Sébastien DOLOZILEK, Auria BOUROUBA, Hicham EL MEHDI, Carole CRESSON GIRAUD, Pascal HENRIAT, Laurent HOURDRY, Raymonde DELAGE, Julien JOUVET, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Crescent MARAULT, Isabelle JOAQUINA, Bruno MARMAGNE, Florence LOURY, Ruscain NDOMBASI TUKILONGA, Dominique MARY, Marie-Agnès MAURICE, Abdeslam OUCHERIF, Emmanuelle MIRE DIN, Laurent PONROY, Philippe RADET, Maryline SAINT-ANTONIN, Denis ROYCOURT, Patricia VOYE, Vincent VALLÉ.

**Pouvoirs :**

Isabelle DEJUST à Carole CRESSON-GIRAUD, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA.

**Absents :**

Mani CAMBEFORT, Mathieu DEBAIN, Sophie FEVRE, Rémi MÉLINE, Maud NAVARRE, Maryvonne RAPHAT, Farah ZIANI.

**Secrétaire de séance :** Carole CRESSON-GIRAUD.

## *VILLE D'AUXERRE (YONNE)*

### *DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021*

---

#### **Rapporteur : Crescent MARAULT**

Par délibération n° 2019-082 du 25 juin 2019, le conseil municipal s'est prononcé en faveur de la délégation de service comme mode de gestion du service public de la restauration collective à partir du 1er septembre 2020 et pour une durée de 6 ans soit jusqu'au 31 août 2026.

La procédure instaurée par la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 a été engagée le 9 octobre 2019 pour la phase appel à candidatures. La commission de délégation de service public spécialement constituée pour cette procédure de délégation (délibération du 25 juin 2019) s'est réunie le 13 décembre 2019 pour examiner les 4 dossiers de candidature reçus.

Deux dossiers de candidatures ont été admis à remettre une offre sur la base du dossier (cahier des charges et annexes) qui leur a été adressé et pour la date limite du 10 avril 2020.

La crise sanitaire a conduit à repousser l'échéance précitée au 19 juin 2020 ce qui s'est accompagné de 2 décisions de prorogation du contrat en cours comme l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 le permettait. Les reports expliquent la date de commencement du nouveau contrat au 26 avril 2021. La date retenue pour le commencement du contrat est une échéance de rentrée scolaire ce qui convient dans les relations aux familles ayant des enfants inscrits à la restauration scolaire.

Le 30 novembre 2020, la nouvelle commission de délégation de service public constituée par le conseil municipal lors de sa séance du 28 juillet 2020 a procédé à l'analyse technique et économique des offres des entreprises SOGERES et ELRES (marque commerciale ELIOR) et donné son avis quant à l'engagement des négociations avec les 2 candidats conformément à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre de cette phase de négociations, les candidats ont eu à répondre à des questions et ont été entendus pour apporter des précisions techniques et économiques. L'ensemble s'est fait en 5 étapes dûment formalisées. Cette phase a été close le 22 février.

Il est rappelé que le cahier des charges traduisait une volonté de la ville de poursuivre l'amélioration de la pause méridienne pour tous les convives et particulièrement en direction des enfants dans toutes les composantes sanitaires (dans une logique de santé publique), éducatives (en proposant aux enfants un environnement propice à leurs apprentissages et à leur bien-être) et de développement durable aux plans environnemental, social et éthique. Il s'agit de gagner encore en qualité des composants et des préparations et de progresser dans une démarche de développement durable globale au sens de la loi Egalim du 30 octobre 2018 (loi n°2018-938) selon des délais demandés par la ville.

## *VILLE D'AUXERRE (YONNE)*

### *DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021*

---

L'accent est mis sur la contribution de la restauration à l'organisation et au développement des approvisionnements en productions nourricières de proximité et de qualité de même que sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation des déchets.

Les composants issus des circuits courts ne pourront pas être inférieurs à 50 % du total des composants, et certains de ceux-ci (certains légumes, légumes secs, fruits, yaourts et desserts lactés) doivent pouvoir être à 100 %. La viande AB sera à 100 % en circuits courts.

Les approvisionnements en denrées issues de l'agriculture biologique ne pourront être inférieurs à 40 %. Un bilan des approvisionnements AB et des circuits courts sera effectué au cours de la 3ème année du contrat pour mesurer la faisabilité d'augmenter cette part. Il s'agira donc au travers de ce bilan de repérer les difficultés rencontrées et mesurer l'impact de la restauration collective de la ville sur le monde agricole et maraîcher de l'aire géographique de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois et au-delà dans la limite des 150 kms autour de la cuisine centrale.

En termes de fabrication des repas, il s'agit, pour les repas de tous les convives, de privilégier le travail du frais, de saison et le « fait maison ».

Pour les enfants des écoles et des centres de loisirs avec leurs encadrants et des enfants des crèches qui constituent le public cible, les composants des repas seront à 40 % AB. S'ajouteront deux services de viande AB par cycle de 10 repas et du pain AB sera présenté 2 fois par semaine.

Pour les publics adultes autres que sont les convives du restaurant universitaire, du service de portage et du CHRS, les composants sont à 20 % AB et les services de pain AB sont organisés à un rythme vu en commission des menus.

Au terme des 5 étapes dûment formalisées de la phase négociations qui ont porté à chaque fois sur les volets technique, qualitatif et économique, la notation des offres a été faite en valeur qualitative pour 60 % et en valeur économique pour 40 %. La proposition de la société de la ELRES a été classée n° 1 avec une note totale de 94,22 et celle de la société SOGERES n° 2 avec une note totale de 91,71.

Elle est assortie de compléments contribuant à améliorer l'offre (prise en charge de 3 tables de tri en restauration scolaire, de poubelles de table pour le service en direction des maternels). Le délégataire prendra également en charge la collecte des bio-déchets sans refacturation à la collectivité.

Le rapport sur le choix du délégataire proposé et l'économie générale du contrat établi en application des articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ci-annexé présente :

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

- les caractéristiques de la délégation quant à son périmètre (285 000 repas), quant aux catégories de convives, quant aux autres prestations (collations, fournitures de denrées pour la fabrication de repas à la crèche Kiehlmann de même qualité que celles des repas fabriqués à la cuisine centrale),
- les principes généraux d'exploitation du service,
- les missions principales incombant au délégataire,
- le déroulement de la procédure dans chacune de ses phases,
- la forme que devait revêtir les offres aussi bien au plan technique qu'économique,

Le contrat et toutes ses annexes ainsi que les pièces jointes à l'annexe financière précisent l'offre et les modalités de cette délégation. Tout au long de la procédure, il y a eu la préoccupation technique d'être dans une amélioration du service par rapport à l'existant. Il y a eu également la préoccupation financière d'une proposition d'un coût contenu pour la collectivité par rapport à la situation actuelle ce que reflète le bordereau des prix unitaires.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les caractéristiques techniques et économiques du présent contrat,
- de valider le choix de la société ELRES (de sa marque commerciale ELIOR) pour être le délégataire de la restauration collective pour une durée allant du 26 avril 2021 au 31 août 2026,
- d'autoriser le Maire à signer le contrat de concession à intervenir entre la Ville et ELRES ainsi que tous actes utiles à sa mise en œuvre.

**Vote du conseil municipal :**

- Voix pour : 30
- Voix contre : 2 F. LOURY, D. ROYCOURT
- Abstention : 0
- Absents lors du vote : 7

**Exécution de la délibération :**

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 30.03.21

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

**N° 2021-028 – Personnel municipal – Organisation des astreintes**

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 18 mars 2021, s'est réuni le 25 mars 2021 à 18 h 00 en visio-conférence, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

***Nombre de membres***

*en exercice : 39*

*présents : 30*

*votants : 32 dont 2 pouvoirs*

*absents : 7*

**Étaient présents :**

Dominique AVRILLAULT, Nordine BOUCHROU, Céline BÄHR, Véronique BESNARD, Marie-Ange BAULU, Sébastien DOLOZILEK, Auria BOUROUBA, Hicham EL MEHDI, Carole CRESSON GIRAUD, Pascal HENRIAT, Laurent HOURDRY, Raymonde DELAGE, Julien JOUVET, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Crescent MARAULT, Isabelle JOAQUINA, Bruno MARMAGNE, Florence LOURY, Ruscain NDOMBASI TUKILONGA, Dominique MARY, Marie-Agnès MAURICE, Abdeslam OUCHERIF, Emmanuelle MIRE DIN, Laurent PONROY, Philippe RADET, Maryline SAINT-ANTONIN, Denis ROYCOURT, Patricia VOYE, Vincent VALLÉ.

**Pouvoirs :**

Isabelle DEJUST à Carole CRESSON-GIRAUD, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA.

**Absents :**

Mani CAMBEFORT, Mathieu DEBAIN, Sophie FEVRE, Rémi MÉLINE, Maud NAVARRE, Maryvonne RAPHAT, Farah ZIANI.

**Secrétaire de séance :** Carole CRESSON-GIRAUD.

## *VILLE D'AUXERRE (YONNE)*

### *DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021*

---

#### **Rapporteur : Carole CRESSON-GIRAUD**

Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail.

#### OBJET :

Le dispositif d'astreinte permet, à tout moment, de pouvoir répondre à des sollicitations de nature à justifier une intervention de l'administration de la ville d'Auxerre ou de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois en dehors des horaires habituels d'ouverture des bureaux.

Il contribue à la sécurisation des biens et des personnes sur tout le territoire de l'agglomération dans le respect des compétences propres des communes qui restent de la responsabilité des maires.

Le volume moyen annuel des interventions sur le terrain se situe entre 250 et 300.

#### COMPOSITION ET CALENDRIER :

Le dispositif d'astreinte est composé de deux équipes :

1) L'astreinte décisionnelle (10 agents) avec le directeur général et l'ensemble des directeurs/directrices suivants :

- Ingénierie et évaluation des politiques publiques
- Finances
- Modernisation de l'administration et des ressources humaines
- Développement économique, attractivité et transition écologique
- Stratégie et aménagement du territoire
- Patrimoine et aménagement de l'espace public
- Valorisation du cadre de vie
- Cohésion sociale et temps de l'enfant
- Culture, sport et vie associative

2) L'astreinte d'intervention technique avec 6 agents affectés dans les différents services techniques

Les périodes d'astreinte sont d'une durée hebdomadaire et les agents des deux équipes se relaient à tour de rôle chaque semaine.

## VILLE D'AUXERRE (YONNE)

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021

---

Le changement d'équipe s'effectue le vendredi après-midi (à partir de 2022 pour l'astreinte technique pour ne pas modifier l'organisation personnelle des agents qui était déjà planifiée).

Un calendrier est établi sur l'année pour permettre aux agents de prévoir en avance leur organisation personnelle.

Les horaires couverts sont les suivants :

- pendant la pause déjeuner : du lundi au vendredi entre 12h00 et 13h30,
- la nuit : du lundi au jeudi 17h15 à 8h00,
- le week-end : du vendredi 17h15 au lundi 8h00,
- les jours fériés : 24h/24.

#### MISSIONS ET MOYENS

Le dispositif d'astreinte est composé d'un binôme dont la réussite repose sur la bonne coordination de ces deux agents.

Les agents d'astreinte décisionnelle assurent une permanence téléphonique et sont en capacité physique d'intervenir rapidement sur le territoire.

Selon la nature et l'importance de l'événement, l'astreinte décisionnelle peut être sollicitée pour :

- traiter le problème téléphoniquement,
- intervenir directement sur le terrain,
- mobiliser d'autres moyens,
- organiser des interventions (coordination avec les services de l'État, avec le SDIS, information des riverains, etc.),
- rendre compte au Maire ou à son représentant.

L'astreinte décisionnelle dispose d'un téléphone mobile, d'un PC portable avec accès au réseau informatique de la collectivité ainsi qu'un classeur.

L'ensemble des fiches opératoires des événements susceptibles de se produire et les numéros de téléphone utiles en cas d'urgence sont sur le réseau informatique de l'astreinte et dans le classeur.

L'astreinte d'intervention technique dispose d'un téléphone mobile et de moyens techniques permettant des interventions et la résolution de petits désordres.

Les agents techniques tiennent une main courante de leurs interventions qu'ils diffusent en fin de période d'astreinte.

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

**COMPENSATIONS**

Les agents qui exercent l'astreinte décisionnelle bénéficient d'une indemnité d'un montant brut fixé par le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale. Les montants pris en référence sont ceux de l'astreinte de sécurité, soit 149,48 € par semaine complète d'astreinte, à l'exception du directeur général ainsi que des autres agents détachés sur emploi fonctionnel qui ne perçoivent aucune indemnité pour exercer l'astreinte.

Les montants sont fixés par les arrêtés ministériels du 14 avril 2015 et du 3 novembre 2015. En cas d'évolution réglementaire de ces montants, la collectivité appliquera les nouveaux montants définis.

L'ensemble du dispositif d'astreinte a été présenté devant le comité technique le 12 mars et le 22 mars.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- D'adopter les modalités d'organisation de l'astreinte,
- De définir la liste des emplois concernés par ce dispositif,
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 012,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

**Vote du conseil municipal :**

- Voix pour : 30

- Voix contre : 0

- Abstentions : 2 F. LOURY, D. ROYCOURT

- Absents lors du vote : 7

**Exécution de la délibération :**

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)*

Publiée le : 30.03.21

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

**N° 2021-029 – Personnel municipal – Effectif réglementaire**

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 18 mars 2021, s'est réuni le 25 mars 2021 à 18 h 00 en visio-conférence, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

***Nombre de membres***

*en exercice : 39*

*présents : 30*

*votants : 32 dont 2 pouvoirs*

*absents : 7*

**Étaient présents :**

Dominique AVRILLAULT, Nordine BOUCHROU, Céline BÄHR, Véronique BESNARD, Marie-Ange BAULU, Sébastien DOLOZILEK, Auria BOUROUBA, Hicham EL MEHDI, Carole CRESSON GIRAUD, Pascal HENRIAT, Laurent HOURDRY, Raymonde DELAGE, Julien JOUVET, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Crescent MARAULT, Isabelle JOAQUINA, Bruno MARMAGNE, Florence LOURY, Ruscain NDOMBASI TUKILONGA, Dominique MARY, Marie-Agnès MAURICE, Abdeslam OUCHERIF, Emmanuelle MIRE DIN, Laurent PONROY, Philippe RADET, Maryline SAINT-ANTONIN, Denis ROYCOURT, Patricia VOYE, Vincent VALLÉ.

**Pouvoirs :**

Isabelle DEJUST à Carole CRESSON-GIRAUD, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA.

**Absents :**

Mani CAMBEFORT, Mathieu DEBAIN, Sophie FEVRE, Rémi MÉLINE, Maud NAVARRE, Maryvonne RAPHAT, Farah ZIANI.

**Secrétaire de séance :** Carole CRESSON-GIRAUD.

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

**Rapporteur : Carole CRESSON-GIRAUD**

L'effectif réglementaire du personnel de la Ville d'Auxerre doit être modifié pour tenir compte des mouvements de personnel.

Il prendra effet au 26 mars 2021.

Les postes peuvent être pourvus par voie statutaire ou à défaut par voie contractuelle sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53 modifiée.

Les recrutements par voie contractuelle sur le fondement de l'article 3-3 2° répondent à la notion des besoins du service afin d'assurer la continuité du service public.

Un tableau récapitulatif des postes susceptibles d'être pourvus par voie contractuelle est annexé à la présente délibération.

Au titre des mouvements, les créations de postes sont désignées sur le tableau ci-après :

Postes	Grades	Catégorie	Emploi permanent TC	Emploi permanent TNC	Type de Recrutement	Temps de travail
Médiateur (ice) au muséum	Assistant de conservation	B	1		Par voie statutaire ou Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3-2	35H
Responsable des publics	Assistant de conservation	B	1		Par voie statutaire ou Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3-2	35H
Directeur (ice) de la Cohésion sociale et du temps de l'enfant	Attaché	A	1		Par voie statutaire ou Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3-2	35H
	Attaché pp	A	1			

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

Au titre des mouvements, les suppressions de postes sont désignées sur le tableau ci-après :

Postes	Grades	Catégorie	Emploi permanent TC	Emploi permanent TNC	Temps de travail
Médiateur au muséum	Assistant de conservation pp 1ère classe	B	1		35H

Au titre des changements de filières les créations sont désignées ci-après :

Postes	Grades	Catégorie	Emploi permanent TC	Emploi permanent TNC	Type de Recrutement	Temps de travail
Agent d'accueil	Adjoint administratif pp 2ème cl	C	1		Par voie statutaire changement de filière	35H
ASVP	Adjoint technique	C	1		Par voie statutaire changement de filière	35H

Au titre des changements de filières les suppressions afférentes sont désignées ci-après :

Postes	Grades	Catégorie	Emploi permanent TC	Emploi permanent TNC	Type de Recrutement	Temps de travail
Agent d'accueil	Adjoint d'animation pp 2ème cl	C	1		Par voie statutaire changement de filière	35H00
ASVP	Adjoint administratif	C	1		Par voie statutaire changement de filière	35H00

Le comité technique paritaire a été consulté.

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- D'approuver l'effectif réglementaire tel qu'il apparaît dans les tableaux ci-joints ;
- D'autoriser le Maire à signer tous actes à intervenir, en application de la présente délibération ;
- De dire que les crédits nécessaires au financement des dépenses de personnel correspondant aux effectifs autorisés sont inscrits au budget, au chapitre 012.

**Vote du conseil municipal :**

- Voix pour : 30

- Voix contre : 0

- Abstentions : 2 F. LOURY, D. ROYCOURT

- Absents lors du vote : 7

**Exécution de la délibération :**

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)*

Publiée le : 30.03.21

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

**N° 2021-030 – Personnel municipal – Recrutement de saisonniers**

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 18 mars 2021, s'est réuni le 25 mars 2021 à 18 h 00 en visio-conférence, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

***Nombre de membres***

*en exercice : 39*

*présents : 30*

*votants : 32 dont 2 pouvoirs*

*absents : 7*

**Étaient présents :**

Dominique AVRILLAULT, Nordine BOUCHROU, Céline BÄHR, Véronique BESNARD, Marie-Ange BAULU, Sébastien DOLOZILEK, Auria BOUROUBA, Hicham EL MEHDI, Carole CRESSON GIRAUD, Pascal HENRIAT, Laurent HOURDRY, Raymonde DELAGE, Julien JOUVET, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Crescent MARAULT, Isabelle JOAQUINA, Bruno MARMAGNE, Florence LOURY, Ruscain NDOMBASI TUKILONGA, Dominique MARY, Marie-Agnès MAURICE, Abdeslam OUCHERIF, Emmanuelle MIRE DIN, Laurent PONROY, Philippe RADET, Maryline SAINT-ANTONIN, Denis ROYCOURT, Patricia VOYE, Vincent VALLÉ.

**Pouvoirs :**

Isabelle DEJUST à Carole CRESSON-GIRAUD, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA.

**Absents :**

Mani CAMBEFORT, Mathieu DEBAIN, Sophie FEVRE, Rémi MÉLINE, Maud NAVARRE, Maryvonne RAPHAT, Farah ZIANI.

**Secrétaire de séance :** Carole CRESSON-GIRAUD.

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

**Rapporteur : Carole CRESSON-GIRAUD**

Comme chaque année, l'effectif du personnel permanent de la Ville doit être complété par des agents non titulaires pour faire face à des besoins saisonniers.

Plusieurs services sont concernés :

La direction culture/ sport/vie associative

Le muséum d'histoire naturelle :

L'été le muséum reçoit un public plus nombreux. Afin d'accompagner les visiteurs et proposer un accueil et des petites animations il est nécessaire de recruter :

- Du 1er au 31 juillet : un emploi saisonnier
- Du 1<sup>er</sup> au 29 août : un emploi saisonnier

Ils seront recrutés sur le grade d'adjoint d'animation sur la base horaire du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1.

Le service valorisation et animation du patrimoine organise l'opération "Lézards des Arts", qui nécessite, afin de respecter les normes d'encadrement du public enfant, la mise en place :

- Du 12 juillet au 13 août 2021, de quatre emplois saisonniers qui assureront les missions d'accompagnement et d'animation du jeune public.

Ils seront recrutés sur le grade d'adjoint d'animation sur la base horaire du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1.

L'Abbaye Saint Germain :

Cette année l'Abbaye prend en charge une exposition d'été.

Afin de pouvoir accompagner au mieux les visiteurs et de valoriser l'exposition il est nécessaire de mettre en place :

- Du 5 juillet 2021 au 31 juillet 2021, 3 emplois saisonniers.
- Du 1<sup>er</sup> août au 29 août 2021, 3 emplois saisonniers

Les missions confiées seront l'accueil et la médiation des publics.

## VILLE D'AUXERRE (YONNE)

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021

---

Ces emplois saisonniers sont créés en faisant référence au grade d'adjoint du patrimoine. La rémunération de ce personnel sera calculée sur la base horaire du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1.

Afin de garantir la continuité de l'accueil des publics il est nécessaire de mettre en place :

Du 5 juillet 2021 au 31 juillet 2021, 1 emploi saisonnier

Du 1<sup>er</sup> août au 29 août 2021, 1 emploi saisonnier

Ces emplois saisonniers sont créés en faisant référence au grade d'adjoint administratif.

La rémunération de ce personnel sera calculée sur la base horaire du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1.

#### Le service vie sportive :

Dans le cadre de l'opération Green Stadium le service a besoin de personnels supplémentaires.

Afin d'assurer l'encadrement des différentes activités, il est important de compléter l'équipe des éducateurs sportifs par le biais de vacataires. Ces emplois sont ouverts à des candidats en capacité de savoir gérer et organiser des séances d'animations sportives et titulaires d'un diplôme reconnu lié à l'encadrement d'activités sportives.

Il est nécessaire de mettre en place :

- Du 7 juillet au 31 juillet 2021 : 3 emplois saisonniers
- du 3 août au 20 août 2021 : 3 emplois saisonniers

Ces emplois saisonniers sont créés en faisant référence au grade d'éducateur des APS.

La rémunération de ce personnel sera calculée sur la base horaire du 1<sup>er</sup> échelon.

#### **Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- De créer des emplois saisonniers, tels qu'ils sont définis ci-dessus, pour renforcer les équipes de permanents,
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget 2021.

#### **Vote du conseil municipal :**

- Voix pour : 30

#### **Exécution de la délibération :**

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

- Voix contre : 0

Publiée le : 30.03.21

- Abstentions : 2 F. LOURY, D. ROYCOURT

- Absents lors du vote : 7

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

**N° 2021-031 – Personnel municipal – Recrutement de saisonniers pour les centres de loisirs**

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 18 mars 2021, s'est réuni le 25 mars 2021 à 18 h 00 en visio-conférence, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

***Nombre de membres***

*en exercice : 39*

*présents : 30*

*votants : 32 dont 2 pouvoirs*

*absents : 7*

**Étaient présents :**

Dominique AVRILLAULT, Nordine BOUCHROU, Céline BÄHR, Véronique BESNARD, Marie-Ange BAULU, Sébastien DOLOZILEK, Auria BOUROUBA, Hicham EL MEHDI, Carole CRESSON GIRAUD, Pascal HENRIAT, Laurent HOURDRY, Raymonde DELAGE, Julien JOUVET, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Crescent MARAULT, Isabelle JOAQUINA, Bruno MARMAGNE, Florence LOURY, Ruscaïn NDOMBASI TUKILONGA, Dominique MARY, Marie-Agnès MAURICE, Abdeslam OUCHERIF, Emmanuelle MIRE DIN, Laurent PONROY, Philippe RADET, Maryline SAINT-ANTONIN, Denis ROYCOURT, Patricia VOYE, Vincent VALLÉ.

**Pouvoirs :**

Isabelle DEJUST à Carole CRESSON-GIRAUD, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA.

**Absents :**

Mani CAMBEFORT, Mathieu DEBAIN, Sophie FEVRE, Rémi MÉLINE, Maud NAVARRE, Maryvonne RAPHAT, Farah ZIANI.

**Secrétaire de séance :** Carole CRESSON-GIRAUD.

## VILLE D'AUXERRE (YONNE)

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021

---

#### **Rapporteur : Carole CRESSON-GIRAUD**

L'effectif du personnel permanent de la Ville au sein de la direction du temps de l'enfant doit être complété par des agents non titulaires pour faire face à des besoins saisonniers.

Les Centres de loisirs accueillent lors des vacances scolaires un nombre plus important d'enfants que le reste de l'année.

En conséquence et pour respecter les normes d'encadrement des enfants, il est nécessaire de faire appel à du personnel saisonnier :

- Du 12 avril au 23 avril 2021 : 10 emplois saisonniers
- Du 7 juillet au 30 juillet 2021 : 7 emplois saisonniers,
- Du 2 août au 20 août 2021 : 6 emplois saisonniers
- Du 18 octobre au 29 octobre 2021 : 13 emplois saisonniers
- Du 20 décembre au 31 décembre 2021 : 5 emplois saisonniers

Ces saisonniers recrutés doivent majoritairement être titulaires du BAFA.

Ces emplois saisonniers correspondent au grade d'un adjoint d'animation. La rémunération sera calculée sur la base horaire du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1.

#### **Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- De créer des emplois saisonniers, tels qu'ils sont définis ci-dessus, pour renforcer les équipes de permanents ;
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget 2021.

#### **Vote du conseil municipal :**

- Voix pour : 30
- Voix contre : 0
- Abstentions : 2 F. LOURY, D. ROYCOURT
- Absents lors du vote : 7

#### **Exécution de la délibération :**

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)*

Publiée le : 30.03.21

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

**N° 2021-032 – Personnel municipal - Plan d'actions pour l'égalité Femmes Hommes**

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 18 mars 2021, s'est réuni le 25 mars 2021 à 18 h 00 en visio-conférence, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

***Nombre de membres***

*en exercice : 39*

*présents : 30*

*votants : 32 dont 2 pouvoirs*

*absents : 7*

**Étaient présents :**

Dominique AVRILLAULT, Nordine BOUCHROU, Céline BÄHR, Véronique BESNARD, Marie-Ange BAULU, Sébastien DOLOZILEK, Auria BOUROUBA, Hicham EL MEHDI, Carole CRESSON GIRAUD, Pascal HENRIAT, Laurent HOURDRY, Raymonde DELAGE, Julien JOUVET, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Crescent MARAULT, Isabelle JOAQUINA, Bruno MARMAGNE, Florence LOURY, Ruscaïn NDOMBASI TUKILONGA, Dominique MARY, Marie-Agnès MAURICE, Abdeslam OUCHERIF, Emmanuelle MIRE DIN, Laurent PONROY, Philippe RADET, Maryline SAINT-ANTONIN, Denis ROYCOURT, Patricia VOYE, Vincent VALLÉ.

**Pouvoirs :**

Isabelle DEJUST à Carole CRESSON-GIRAUD, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA.

**Absents :**

Mani CAMBEFORT, Mathieu DEBAIN, Sophie FEVRE, Rémi MÉLINE, Maud NAVARRE, Maryvonne RAPHAT, Farah ZIANI.

**Secrétaire de séance :** Carole CRESSON-GIRAUD.

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

**Rapporteur : Carole CRESSON-GIRAUD**

L'égalité entre les femmes et les hommes a été consacrée « Grande cause nationale » en 2017. Représentant 20 % de l'emploi en France, la fonction publique se doit d'être exemplaire en matière d'égalité professionnelle, de façon à favoriser la cohésion sociale et à être représentative de la société qu'elle sert.

Bien que les trois versants de la fonction publique comptent 62 % de femmes parmi leurs agents, des différences de situation sont constatées entre les femmes et les hommes, notamment dans leurs parcours professionnels.

L'accord relatif à l'égalité professionnelle du 30 novembre 2018 prévoit l'obligation d'élaboration et de mise en œuvre d'un plan d'action sur une durée de 3 ans.

Le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre femmes et hommes précise :

- la période sur laquelle il porte, dans la limite de la durée de trois ans ;
- pour cette période, la stratégie et les mesures destinées à réduire les écarts constatés,
- pour chacun des domaines, les objectifs à atteindre, les indicateurs de suivi et leur calendrier de mise en œuvre.

Le comité social compétent est informé chaque année de l'état d'avancement des actions inscrites au plan.

Un groupe de travail associant les représentants du personnel a été réuni plusieurs fois afin de faire état de ses remarques et propositions, préalablement à la présentation du projet de plan égalité professionnelle entre femmes et hommes de la Ville d'Auxerre au CTP. Le CTP a examiné le projet le 12/03/2021.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- .D'adopter le plan relatif à l'égalité professionnelle entre femmes et hommes tel que présenté en annexe,
- .De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**Vote du conseil municipal :**

- Voix pour : 32

- Voix contre : 0

- Abstention : 0

- Absents lors du vote : 7

**Exécution de la délibération :**

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)*

Publiée le : 30.03.21

---

***VILLE D'AUXERRE (YONNE)***

***DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021***

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020**

---

**N° 2021-033 – Levée du scrutin secret – Désignation des représentants à la commission de délégation de service public du Silex**

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 18 mars 2021, s'est réuni le 25 mars 2021 à 18 h 00 en visio-conférence, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

***Nombre de membres***

*en exercice : 39*

*présents : 30*

*votants : 32 dont 2 pouvoirs*

*absents : 7*

**Étaient présents :**

Dominique AVRILLAULT, Nordine BOUCHROU, Céline BÄHR, Véronique BESNARD, Marie-Ange BAULU, Sébastien DOLOZILEK, Auria BOUROUBA, Hicham EL MEHDI, Carole CRESSON GIRAUD, Pascal HENRIAT, Laurent HOURDRY, Raymonde DELAGE, Julien JOUVET, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Crescent MARAULT, Isabelle JOAQUINA, Bruno MARMAGNE, Florence LOURY, Ruscaïn NDOMBASI TUKILONGA, Dominique MARY, Marie-Agnès MAURICE, Abdeslam OUCHERIF, Emmanuelle MIRE DIN, Laurent PONROY, Philippe RADET, Maryline SAINT-ANTONIN, Denis ROYCOURT, Patricia VOYE, Vincent VALLÉ.

**Pouvoirs :**

Isabelle DEJUST à Carole CRESSON-GIRAUD, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA.

**Absents :**

Mani CAMBEFORT, Mathieu DEBAIN, Sophie FEVRE, Rémi MÉLINE, Maud NAVARRE, Maryvonne RAPHAT, Farah ZIANI.

**Secrétaire de séance :** Carole CRESSON-GIRAUD.

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020**

---

**Rapporteur : Crescent MARAULT**

Le Code général des collectivités territoriales, dans son article L2121-21, dispose que le vote se déroule au scrutin secret « *lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation* ».

Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- De ne pas voter au scrutin secret la désignation des représentants à la Commission de délégation de service public du Silex.

**Vote du conseil municipal :**

- Voix pour : 32
- Voix contre : 0
- Abstention : 0
- Absents lors du vote : 7

**Exécution de la délibération :**

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)*

Publiée le : 30.03.21

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

**N° 2021-034 – Délégation de service public « Le Silex » – Création de la Commission de Délégation de Service Public**

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 18 mars 2021, s'est réuni le 25 mars 2021 à 18 h 00 en visio-conférence, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

***Nombre de membres***

*en exercice : 39*

*présents : 30*

*votants : 32 dont 2 pouvoirs*

*absents : 7*

**Étaient présents :**

Dominique AVRILLAULT, Nordine BOUCHROU, Céline BÄHR, Véronique BESNARD, Marie-Ange BAULU, Sébastien DOLOZILEK, Auria BOUROUBA, Hicham EL MEHDI, Carole CRESSON GIRAUD, Pascal HENRIAT, Laurent HOURDRY, Raymonde DELAGE, Julien JOUVET, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Crescent MARAULT, Isabelle JOAQUINA, Bruno MARMAGNE, Florence LOURY, Ruscaïn NDOMBASI TUKILONGA, Dominique MARY, Marie-Agnès MAURICE, Abdeslam OUCHERIF, Emmanuelle MIRE DIN, Laurent PONROY, Philippe RADET, Maryline SAINT-ANTONIN, Denis ROYCOURT, Patricia VOYE, Vincent VALLÉ.

**Pouvoirs :**

Isabelle DEJUST à Carole CRESSON-GIRAUD, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA.

**Absents :**

Mani CAMBEFORT, Mathieu DEBAIN, Sophie FEVRE, Rémi MÉLINE, Maud NAVARRE, Maryvonne RAPHAT, Farah ZIANI.

**Secrétaire de séance :** Carole CRESSON-GIRAUD.

## VILLE D'AUXERRE (YONNE)

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021

---

#### Rapporteur : Crescent MARAULT

Après avoir délibéré sur le principe d'une gestion déléguée du service public du Silex, il convient de procéder à l'élection des membres de la commission de délégation de service public, conformément à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

Cette commission devra dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après analyse de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect des obligations envers les personnes handicapées, et de leur aptitude à assurer la continuité du service et l'égalité des usagers devant le service public.

Elle donnera ensuite son avis sur les propositions des candidats et dressera la liste des candidats admis à négocier.

Cette commission est composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Elle est présidée par le Maire ou son représentant désigné par arrêté.

Céline BÄHR, présidera la commission en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire.

#### Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

.De procéder à l'élection de la commission de délégation de service public pour la procédure de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation de la salle de musiques actuelles Le Silex labellisée SMAC ;

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Abdeslam OUCHERIF	Pascal HENRIAT
Carole CRESSON-GIRAUD	Emmanuelle MIRE DIN
Sébastien DOLOZILEK	Patricia VOYE
Margaux GRANDRUE	Marie-Agnès MAURICE
Denis ROYCOURT	Florence LOURY

#### Vote du conseil municipal :

- Voix pour : 32

#### Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

- Voix contre : 0

Publiée le : 30.03.21

- Abstention : 0

- Absents lors du vote : 7

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

**N° 2021-035 – Représentants des membres au sein des conseils d'administration des collèges et lycées – Modification**

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 18 mars 2021, s'est réuni le 25 mars 2021 à 18 h 00 en visio-conférence, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

***Nombre de membres***

*en exercice : 39*

*présents : 30*

*votants : 32 dont 2 pouvoirs*

*absents : 7*

**Étaient présents :**

Dominique AVRILLAULT, Nordine BOUCHROU, Céline BÄHR, Véronique BESNARD, Marie-Ange BAULU, Sébastien DOLOZILEK, Auria BOUROUBA, Hicham EL MEHDI, Carole CRESSON GIRAUD, Pascal HENRIAT, Laurent HOURDRY, Raymonde DELAGE, Julien JOUVET, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Crescent MARAULT, Isabelle JOAQUINA, Bruno MARMAGNE, Florence LOURY, Ruscain NDOMBASI TUKILONGA, Dominique MARY, Marie-Agnès MAURICE, Abdeslam OUCHERIF, Emmanuelle MIRE DIN, Laurent PONROY, Philippe RADET, Maryline SAINT-ANTONIN, Denis ROYCOURT, Patricia VOYE, Vincent VALLÉ.

**Pouvoirs :**

Isabelle DEJUST à Carole CRESSON-GIRAUD, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA.

**Absents :**

Mani CAMBEFORT, Mathieu DEBAIN, Sophie FEVRE, Rémi MÉLINE, Maud NAVARRE, Maryvonne RAPHAT, Farah ZIANI.

**Secrétaire de séance :** Carole CRESSON-GIRAUD.

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

**Rapporteur : Crescent MARAULT**

Par délibération n° 2020-049 du 28 juillet 2020, le conseil municipal a désigné les membres du conseil siégeant au sein des conseils d'administration des collèges et lycées.

Il convient aujourd'hui de modifier cette liste.

<i>Établissement</i>	<i>Représentant du conseil municipal</i>
Collège Albert Camus	Julien JOUVET
Collège Denfert-Rochereau	Dominique MARY
Collège Paul-Bert	Souleymane KONÉ
Lycée Fourier	Hicham EL MEHDI
Lycée Jacques Amyot	Céline BÄHR
Lycée Saint-Germain	Abdeslam OUCHERIF
Lycée Vauban	Sébastien DOLOZILEK

**Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- .De désigner les représentants ci-dessus pour siéger au sein des conseils d'administration des collèges et lycées susmentionnés,
- .D'abroger la délibération n° 2020-049 du 28 juillet 2020.

**Vote du conseil municipal :**

- Voix pour : 30
- Voix contre : 0
- Abstentions : 2 F. LOURY, D. ROYCOURT
- Absents lors du vote : 7

**Exécution de la délibération :**

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)  
Publiée le : 30.03.21

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

**N° 2021-036 – Actes de gestion courante – Compte rendu**

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 18 mars 2021, s'est réuni le 25 mars 2021 à 18 h 00 en visio-conférence, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

***Nombre de membres***

*en exercice : 39*

*présents : 30*

*votants : 32 dont 2 pouvoirs*

*absents : 7*

**Étaient présents :**

Dominique AVRILLAULT, Nordine BOUCHROU, Céline BÄHR, Véronique BESNARD, Marie-Ange BAULU, Sébastien DOLOZILEK, Auria BOUROUBA, Hicham EL MEHDI, Carole CRESSON GIRAUD, Pascal HENRIAT, Laurent HOURDRY, Raymonde DELAGE, Julien JOUVET, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Crescent MARAULT, Isabelle JOAQUINA, Bruno MARMAGNE, Florence LOURY, Ruscain NDOMBASI TUKILONGA, Dominique MARY, Marie-Agnès MAURICE, Abdeslam OUCHERIF, Emmanuelle MIREDDIN, Laurent PONROY, Philippe RADET, Maryline SAINT-ANTONIN, Denis ROYCOURT, Patricia VOYE, Vincent VALLÉ.

**Pouvoirs :**

Isabelle DEJUST à Carole CRESSON-GIRAUD, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA.

**Absents :**

Mani CAMBEFORT, Mathieu DEBAIN, Sophie FEVRE, Rémi MÉLINE, Maud NAVARRE, Maryvonne RAPHAT, Farah ZIANI.

**Secrétaire de séance :** Carole CRESSON-GIRAUD.

## VILLE D'AUXERRE (YONNE)

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021

---

#### Rapporteur : Crescent MARAULT

Par délibération n° 2020-005 du 05 juillet 2020, le conseil municipal a donné délégation au Maire, pour la durée de son mandat, pour assurer diverses tâches de gestion courante, telles qu'énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du même Code, le Maire rend compte au conseil municipal des décisions prises telles qu'énumérées ci-après.

Le conseil municipal prend actes des décisions prises ci-dessous.

#### Décisions

Date	N°	Objet
28.01.21	DIEPP-002-2021	Portant demande de subvention auprès du conseil régional Bourgogne Franche Comté pour l'organisation d'un festival des arts de la rue « Rues barrées »
23.02.21	DIEPP- 003-2021	Portant demande de subvention auprès de la direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne Franche Comté pour l'aide au salaire d'un chargé de mission inventaire et récolement archéologie
18.02.21	DIEPP-004-2021	Portant demande de subvention pour le financement de l'étude de faisabilité pour la requalification et le traitement énergétique de la bibliothèque Jacques Lacarrière
18.02.21	DIEPP-005-2021	Portant demande de subvention pour le financement d'étude de faisabilité pour la requalification et le traitement énergétique de la crèche Kiehlmann
18.02.21	DIEPP-006-2021	Portant demande de subvention pour le financement de travaux de rénovation de la chaufferie au groupe scolaire Rive-Droite
18.02.21	DIEPP-007-2021	Portant demande de subvention pour le financement de travaux de sécurisation – accès frontal du Palais de justice à Auxerre
18.02.21	DIEPP-008-2021	Portant demande de subvention auprès de l'État pour le financement d'un nouveau logiciel de vidéoprotection
22.02.21	DIEPP-009-2021	Portant demande de subvention pour le financement de travaux de réhabilitation thermique et fonctionnelle d'Auxerrexpo
22.02.21	DIEPP-010-2021	Portant demande de subvention pour le financement

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

		d'une opération de réhabilitation thermique et fonctionnelle de la salle Vaulabelle à Auxerre
04.03.21	DIEPP-011-2021	Portant demande de subvention pour le financement de travaux de requalification de la rue du Temple en zone de rencontre
25.02.21	DIEPP-012-2021	Portant demande de subvention pour le financement de la sécurisation des établissements scolaires (clôtures Vigipirate)
01.03.21	DIEPP-013-2021	Portant demande de subvention pour le financement de l'acquisition de mobilier pour la bibliothèque Saint-Siméon à Auxerre
01.03.21	DIEPP-014-2021	Portant demande de subvention pour le financement d'un programme pluriannuel de travaux de mise aux normes des sécurités collectives sur les toitures terrasses de la ville d'Auxerre
04.03.21	DIEPP-015-2021	Portant demande de subvention pour le financement de travaux de désamiantage dans divers bâtiments communaux à Auxerre
10.03.21	DIEPP-016-2021	Portant demande de subvention pour le financement de travaux d'aménagement d'un restaurant scolaire et d'amélioration des menuiseries du rez-de-chaussée au groupe scolaire Brazza à Auxerre
04.03.21	DIEPP-017-2021	Portant demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne Franche Comté pour le financement d'un projet éducatif et culturel « Lézards des arts »
10.03.21	DIEPP-018-2021	Portant demande de subvention pour le financement de travaux de mise en conformité électrique de l'Hôtel de ville à Auxerre
08.03.21	DIEPP-019-2021	Portant demande de subvention pour le financement des travaux de requalification des voiries
10.03.21	DIEPP-020-2021	Portant demande de subvention pour le financement des travaux de traitement du hall à Auxerrexpo
10.03.21	DIEPP-021-2021	Portant demande de subvention pour le financement de l'étude de faisabilité au groupe scolaire Rive-Droite à Auxerre
08.03.21	DIEPP-022-2021	Portant demande de subvention pour le financement de la requalification de la cour de l'école Marie-Noël
08.03.21	DIEPP-023-2021	Portant demande de subvention pour le financement du programme de mise en accessibilité AD'AP - voi-

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

		ries
08.03.21	DIEPP-024-2021	Portant demande de subvention pour le financement de l'acquisition de sanitaires publics
08.03.21	DIEPP-025-2021	Portant demande de subvention pour le financement de la rénovation de l'éclairage sportif du terrain d'entraînement du rugby club auxerrois
10.03.21	DIEPP-026-2021	Portant demande de subvention pour le financement de travaux de mise en conformité électrique de la cathédrale Saint Etienne d'Auxerre
08.03.21	DIEPP-027-2021	Portant demande de subvention pour le financement pour une étude de faisabilité du projet de régénération urbaine du site du Batardeau - Montardoins
12.03.21	DIEPP-028-2021	Portant demande de subvention auprès de l'État pour financer la mise en accessibilité de la cathédrale Saint Etienne
12.03.21	DIEPP-029-2021	Portant demande de subvention pour le financement de travaux au museum d'histoire naturelle – Agenda d'accessibilité programmée
12.03.21	DIEPP-030-2021	Portant demande de subvention pour le financement de travaux de mise en accessibilité selon l'agenda AD'AP – Eglise Sainte Eusèbe
12.03.21	DIEPP-031-2021	Portant demande de subvention pour le financement de travaux de mise en accessibilité selon l'agenda AS'AP – Ex école élémentaire et mairie de Vaux
12.03.21	DIEPP-032-2021	Portant demande de subvention pour le financement de travaux d'accessibilité au théâtre municipal d'Auxerre
12.03.21	DIEPP-033-2021	Portant demande de subvention pour le financement d'une étude de faisabilité au groupe scolaire des Piedalloues à Auxerre
11.03.21	DIEPP-034-2021	Portant demande de subvention auprès de l'État pour le financement de la création d'une boucle locale optique

**Conventions**

Date	N°	Objet
09/02/21	2021-010	Convention de prestations de services avec Mr Jean-Charles Meslaine, pour de l'illustration au sein de l'Espace d'Accueil et d'Animation « La Ruche »

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

09/02/21	2021-011	Convention de prestations de services avec Marie-Paule PRIVE, pour un atelier bien-être au sein de l'EAA « la Confluence »
09/02/21	2021-012	Convention de prestations de services avec l'association Unis Vers l'Art représentée par Carine MICHELON pour des activités d'échanges entre parents-enfants à l'EAA « la Confluence »
16/02/21	2021-013	Avenant n°4 à la convention d'objectifs VA-AJA football 2018-2023 pour une attribution de subvention 2021 de 16 000 €
16/02/21	2021-014	Avenant n°7 à la convention d'objectifs VA-Stade Auxerois 2018-2023 pour une attribution de subvention 2021 de 121 000 €
16/02/21	2021-015	Avenant n°5 à la convention d'objectifs VA-OMS 2019-2021 pour une attribution de subvention 2021 de 16 500 €
16/02/21	2021-016	Avenant n°6 à la convention d'objectifs du 08/01/2018 VA-OCKA Auxerois 2018-2023 pour une attribution de subvention 2021 de 20 350 €
16/02/21	2021-017	Avenant n°2 à la convention d'objectifs VA -Handball Club Auxerois 2018-2023 pour une attribution de subvention 2021 de 24 150 €
16/02/21	2021-018	Avenant n°3 à la convention d'objectifs VA- Rugby Club Auxerois-2018-2023 pour une attribution de subvention 2021 de 94 000 €
16/02/21	2021-019	Avenant n°8 à la convention d'objectifs du 08/01/2018 VA - AJA Omnisports 2018-2023 pour une attribution de subvention 2021 de 55 850 €
16/02/21	2021-020	Avenant n°3 à la convention d'objectifs VA/ASPTT 2018-2023 pour une attribution de subvention 2021 de 21 260 €
18/02/21	2021-021	Avenant N°4 à la convention d'objectifs VA-première compagnie d'Arc d'Auxerre 2018-2023 pour une attribution de subvention 2021 de 4 400 €
18/02/21	2021-022	Avenant N°4 à la convention d'objectifs VA - Auxerre Aquatic Club 2019-2023 pour une attribution de subvention 2021 de 7 000 €
18/02/21	2021-023	Convention de prestations de services avec l'entreprise « En Passant Par là », dans le cadre de l'action "Mémoires de quartier" à l'espace d'accueil et d'animation La Ruche
19/02/21	2021-024	Convention de prestations de services avec Marie-Paule PRIVE, pour un atelier de sophrologie à l'espace d'animation l'Alliance Saint-Siméon
19/02/21	2021-025	Convention de prestations de services avec Muriel LE GOFF, pour un atelier de sophrologie à l'espace d'animation l'Alliance Saint-Siméon
19/02/21	2021-026	Convention de prestations de services avec Flavien ROUL, pour des séances de psychologie à l'espace d'accueil et d'animation le Séma-

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

		phore
22/02/21	2021-027	Avenant N°8 à la convention d'objectifs du 08/01/2018 VA-AJA Omnisports 2018-2023 pour une attribution de subvention 2021 de 57 350 €
25/02/21	2021-028	Convention de mise à disposition de locaux entre la VA et la Maison Départementale des Ados du 10 février au 16 juin 2021
25/02/21	2021-029	Convention de prestations de services entre la VA et Le Patronage Laïque Paul Bert pour des activités sportives et artistiques, au Centre de Loisirs "La Maison des Enfants" les mercredis 3,17 et 31 mars 2021
04/03/21	2021-030	Avenant N°8 à la convention-cadre de partenariat 2018-2020 entre la ville d'Auxerre / l'association du centre de loisirs "Les Gullivert", pour une attribution de subventions 2021 de 103 000 euros
04/03/21	2021-031	Convention de prestation de services avec l'association FORMAT C pour des ateliers informatiques à l'EAA "la Confluence", pour les quatre demi-journées le 25, 26, 29 et 30 mars 2021, le tarif total et de 424 euros
04/03/21	2021-032	Convention de prestation de services avec Marie-Paule PRIVE, pour des ateliers de "Relaxation" et de "Bien être" à l'EAA "la Confluence", les vendredis 2, 9 et 30 avril, 7, 21 et 28 mai, 4, 18 et 25 juin et 2 juillet 2021, le tarif total et de 785 euros
04/03/21	2021-033	Convention de prestation de services avec Marie-Paule PRIVE, pour des ateliers de "Relaxation" pour favoriser le lien parent/enfant à l'EAA "la Confluence", les mercredis 24 et 31 mars 2021, le tarif total et de 130 euros
04/03/21	2021-034	Avenant n°5 à la convention-cadre 2018-2020 entre la ville d'Auxerre / mutualité Française Bourguignonne – SSAM pour le « Multi-Accueil les Loupiots » pour une attribution de subventions 2021 de 105 000 euros
05/03/21	2021-035	Convention de prestation de services avec l'association Graines de Savoirs, pour l'enseignement de la langue vivante et la Calligraphie Arabe, à l'EAA Saint-Siméon, pour les mercredis matin du 1er mars au 30 avril 2021, le tarif total et de 200 euros
08/03/21	2021-036	Convention de prestation de services avec Benjamin SAVEL pour l'action "Proactif Game, la petite boutique des solutions" l'EAA La Source, les vendredis matin une semaine sur deux, du 19 mars au 2 juillet 2021, le tarif total et de 1440 euros
08/03/21	2021-037	Convention de prestation de services avec l'association Graines de Savoirs, pour l'enseignement de la langue vivante et la Calligraphie Arabe, à l'EAA Saint-Siméon, pour le mercredi matin le 17 février 2021, le tarif total et de 50 euros

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

09/03/21	2021-038	Convention de prestations de services entre la VA et Auxerre Sports de contact et arts martiaux, pour des activités sportives "Karaté", "Kick Boxing", au Complexe sportif Serge Mésonès à l'extérieur, pour les vacances d'automne du lundi 12 au vendredi 23 avril 2021
09/03/21	2021-039	Convention de prestations de services entre la VA et Auxerre Pieds Poings, pour des activités sportives "Boxe Anglaise", au Gymnase Léon Peigné à l'extérieur, pour les vacances d'automne du lundi 12 au vendredi 23 avril 2022
09/03/21	2021-040	Convention de prestations de services entre la VA et Vélo Club Auxerre, pour des activités sportives "Vélo de piste", à Vélodrome, pour les vacances d'automne du lundi 12 au vendredi 23 avril 2023
09/03/21	2021-041	Convention de prestations de services entre la VA et l'AJA Omnisports, pour des activités sportives "Base-ball", se déroule au stade des Brichères et les courts de Tennis à l'AJA, pour les vacances d'automne du lundi 12 au vendredi 23 avril 2024
09/03/21	2021-042	Convention de prestations de services entre la VA et 1er Compagnie d'Arc, pour des activités sportives "Tir à l'Arc", se déroule sur le terrain des Montardoins, pour les vacances d'automne du lundi 12 au vendredi 23 avril 2025
09/03/21	2021-043	Convention de prestations de services entre la VA/Stade Auxerrois Omnisports, pour des activités sportives "Billard, Football, Basket, Athlétisme et Jeux Sports collectifs", se déroule au Stade Auxerrois "Boussicats", pour les vacances d'automne du lundi 12 au vendredi 23 avril 2026
09/03/21	2021-044	Convention de prestations de services entre la VA/Rugby Club Auxerrois, pour des activités sportives "Rugby", se déroule au Stade Pierre Bouillot, pour les vacances d'automne du lundi 12 au vendredi 23 avril 2027
09/03/21	2021-045	Convention de prestations de services entre la VA/Patronage Laïque Paul Bert, pour des activités sportives "Rollers, Zoumba, Biathlon, Trottinette, VTT, Escrime et Circuit training", se déroule au Stade des Brichères/Complexe Sportif et au centre de Loisirs Serge Mésonès, pour les vacances d'automne du lundi 12 au vendredi 23 avril 2028
15/03/21	2021-046	Convention de partenariat entre la VA et la Mission Locale pour une attribution de subventions pour 2021, répartis comme suite 47 485 euros pour "ML les Jeunes de l'Auxerrois" et 37 920 euros pour "Point Information Jeunesse"

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

**Marchés et avenants**

N°	Date de notification	Objet	Montant (TTC)
20VA35	10/02/2021	Entretien ménager du Stade Pierre Bouillot – Années 2021 et 2022	78 874,27 € TTC
20VA20	15/02/2021	Maintenance des portes sectionnelles – Années 2021 et 2022	Montant annuel minimum : 3 600 € TTC Montant annuel maximum : 30 000 € TTC
20VA21	15/02/2021	Maintenance, entretien et travaux du clos et couvert et des toitures – Années 2021 à 2024 Lot 1 : Entretien par un cordiste en bâtiment pour le clos et couvert des édifices monuments historiques	Montant annuel minimum : 18 000 € TTC Montant annuel maximum : 168 000 € TTC
20VA21	15/02/2021	Maintenance, entretien et travaux du clos et couvert et des toitures – Années 2021 à 2024 Lot 2 : Entretien par une entreprise spécialisée en toiture terrasse	Montant annuel minimum : 18 000 € TTC Montant annuel maximum : 168 000 € TTC
19VA19	18/02/2021	Transports d'enfants des écoles et des centres de loisirs – Années 2019 à 2023 Lot 3 : Turgotine / Ecoles Rive Droite Avenant 1	- 8 400,00 € TTC
18VA40	18/02/2021	Systèmes anti-intrusion : télésurveillance, interventions sur site et maintenance des installations – Années 2019 à 2022 Lot 3 : Maintenance des installations Avenant 1	Sans incidence financière – Ajout de nouveaux sites
20VA23	22/02/2021	Fourniture de vêtements de travail et EPI – Années 2021 à 2024 Lot 1 : Protection de la tête, des yeux, auditive et respiratoire	AC à bons de commande Pas de montant annuel min Pas de montant annuel max
20VA23	22/02/2021	Fourniture de vêtements de travail et EPI – Années 2021 à 2024	AC à bons de commande

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

		Lot 2 : Vêtements de travail	Pas de montant annuel min Pas de montant annuel max
20VA23	22/02/2021	Fourniture de vêtements de travail et EPI – Années 2021 à 2024 Lot 3 : Vêtements haute visibilité	AC à bons de commande Pas de montant annuel min Pas de montant annuel max
20VA23	22/02/2021	Fourniture de vêtements de travail et EPI – Années 2021 à 2024 Lot 4 : Vêtements et équipements police municipale et ASVP	AC à bons de commande Pas de montant annuel min Pas de montant annuel max
20VA23	22/02/2021	Fourniture de vêtements de travail et EPI – Années 2021 à 2024 Lot 5 : Blouses et chaussures pour les agents des écoles, restaurants scolaires et structures petites enfance	AC à bons de commande Pas de montant annuel min Pas de montant annuel max
20VA23	22/02/2021	Fourniture de vêtements de travail et EPI – Années 2021 à 2024 Lot 6 : Gants de travail	AC à bons de commande Pas de montant annuel min Pas de montant annuel max
20VA23	22/02/2021	Fourniture de vêtements de travail et EPI – Années 2021 à 2024 Lot 7 : Chaussures de travail	AC à bons de commande Pas de montant annuel min Pas de montant annuel max
19VA34	23/02/2021	Restauration et mise en valeur de la Tour de l'Horloge – Lot 2 : Couverture – Avenant 3	Sans incidence financière
161046	11/03/2021	Fourniture de vêtements de travail et équipements de protection individuelle (EPI) – Années 2017 à 2020 – Lot 4 : Vêtements et équipements des policiers municipaux	Sans incidence financière – Avenant de transfert

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

**Vote du conseil municipal : sans objet**

**Exécution de la délibération :**  
*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code  
général des collectivités territoriales)*

Publiée le : 30.03.21

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

**N° 2021-037 – Vente locaux Liberté de l'Yonne – Démarche de négociation**

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 18 mars 2021, s'est réuni le 25 mars 2021 à 18 h 00 en visio-conférence, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

***Nombre de membres***

*en exercice : 39*

*présents : 30*

*votants : 32 dont 2 pouvoirs*

*absents : 7*

**Étaient présents :**

Dominique AVRILLAULT, Nordine BOUCHROU, Céline BÄHR, Véronique BESNARD, Marie-Ange BAULU, Sébastien DOLOZILEK, Auria BOUROUBA, Hicham EL MEHDI, Carole CRESSON GIRAUD, Pascal HENRIAT, Laurent HOURDRY, Raymonde DELAGE, Julien JOUVET, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Crescent MARAULT, Isabelle JOAQUINA, Bruno MARMAGNE, Florence LOURY, Ruscaïn NDOMBASI TUKILONGA, Dominique MARY, Marie-Agnès MAURICE, Abdeslam OUCHERIF, Emmanuelle MIRE DIN, Laurent PONROY, Philippe RADET, Maryline SAINT-ANTONIN, Denis ROYCOURT, Patricia VOYE, Vincent VALLÉ.

**Pouvoirs :**

Isabelle DEJUST à Carole CRESSON-GIRAUD, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA.

**Absents :**

Mani CAMBEFORT, Mathieu DEBAIN, Sophie FEVRE, Rémi MÉLINE, Maud NAVARRE, Maryvonne RAPHAT, Farah ZIANI.

**Secrétaire de séance :** Carole CRESSON-GIRAUD.

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

**Rapporteur : Crescent MARAULT**

Les anciens locaux qui abritaient l'imprimerie du journal de la Liberté de l'Yonne font l'objet d'une procédure de vente par l'intermédiaire d'un mandataire.

Ils sont situés Place Robillard à Auxerre et représentent une superficie importante en plein cœur du centre ville.

Dans le cadre de sa politique immobilière, ces locaux sont une opportunité rare pour la commune en raison de leur emplacement stratégique et de leur capacité d'accueil.

Aussi, il est possible de faire connaître l'intérêt de la collectivité pour ce bien immobilier par l'engagement d'une démarche de négociation avec le mandataire.

Si les négociations aboutissent, l'approbation de la vente sera ensuite présentée devant le conseil municipal après avoir eu connaissance de l'évaluation du service France Domaines.

Dans ce cadre, le portage de l'opération s'effectuera par l'intermédiaire de l'établissement public foncier de Bourgogne Franche Comté.

Il est donc proposé au conseil municipal, d'autoriser le Maire à engager les démarches de négociation pour acquérir l'ensemble immobilier.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches de négociation,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

**Vote du conseil municipal :**

- Voix pour : 32
- Voix contre : 0
- Abstention : 0
- Absents lors du vote : 7

**Exécution de la délibération :**

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)*

Publiée le : 30.03.21

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

**N° 2021-038 – Fiscalité directe locale – taux 2021 (modification)**

Le conseil de la Ville d'Auxerre, convoqué le 18 mars 2021, s'est réuni le 25 mars 2021 à 18 h 00 en visio-conférence, sous la présidence du Maire, Crescent MARAULT.

***Nombre de membres***

*en exercice : 39*

*présents : 30*

*votants : 32 dont 2 pouvoirs*

*absents : 7*

**Étaient présents :**

Dominique AVRILLAULT, Nordine BOUCHROU, Céline BÄHR, Véronique BESNARD, Marie-Ange BAULU, Sébastien DOLOZILEK, Auria BOUROUBA, Hicham EL MEHDI, Carole CRESSON GIRAUD, Pascal HENRIAT, Laurent HOURDRY, Raymonde DELAGE, Julien JOUVET, Souleymane KONÉ, Margaux GRANDRUE, Crescent MARAULT, Isabelle JOAQUINA, Bruno MARMAGNE, Florence LOURY, Ruscain NDOMBASI TUKILONGA, Dominique MARY, Marie-Agnès MAURICE, Abdeslam OUCHERIF, Emmanuelle MIRE DIN, Laurent PONROY, Philippe RADET, Maryline SAINT-ANTONIN, Denis ROYCOURT, Patricia VOYE, Vincent VALLÉ.

**Pouvoirs :**

Isabelle DEJUST à Carole CRESSON-GIRAUD, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA.

**Absents :**

Mani CAMBEFORT, Mathieu DEBAIN, Sophie FEVRE, Rémi MÉLINE, Maud NAVARRE, Maryvonne RAPHAT, Farah ZIANI.

**Secrétaire de séance :** Carole CRESSON-GIRAUD.

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 MARS 2021**

---

**Rapporteur : Pascal HENRIAT**

Par la délibération 2020-137 du 17 décembre 2020, le conseil municipal a adopté les taux de fiscalité 2021 en maintenant les niveaux appliqués l'année précédente.

Cependant l'article 16 de la loi n°2019-1479 de la loi de finances pour 2020 prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement pour les collectivités territoriales. Le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties implique que, pour chaque commune, le taux de référence de taxe foncière sur les propriétés bâties correspond à la somme des deux taux 2020 de la commune et du département.

Le taux voté pour la commune est de 24,76 %, le taux du département est de 21,84 %, il convient donc de fusionner ces deux taux pour un taux unique de 46,60 %.

Cette modification est sans incidence pour le contribuable.

Pour l'année 2021, les taux proposés à l'approbation du conseil municipal s'établissent à :

	<i>Taux votés par la délibération n° 2020-137 du 17.12.20</i>	<b>Taux fusionnés par la présente délibération</b>
Taxe d'habitation	21.14 %	<b>21.14 %</b>
Foncier bâti	24.76 %	<b>46.60 %</b>
Foncier non-bâti	74.27 %	<b>74.27 %</b>
Taux du département	21.84 %	<b>00,00 %</b>

**Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- D'adopter les taux de fiscalité locale pour 2021 tels que proposés ci-dessus.

**Vote du conseil municipal :**

- Voix pour : 32

- Voix contre : 0

- Abstention : 0

- Absents lors du vote : 7

**Exécution de la délibération :**

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code  
général des collectivités territoriales)*

Publiée le : 30.03.21

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération